







**B E K B**

**B C B E**

# **Rapport et comptes annuels 2017**

**Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée des actionnaires  
sur l'exercice 2017**



## Rapports de la BCBE

### Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

### Rapport de développement durable

Le rapport de développement durable (RDD) contient les répercussions, les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

Le rapport de développement durable est présenté conformément aux lignes directrices *Global Reporting Initiative* (GRI), version G4, tout en tenant compte du supplément sur le secteur des services financiers. La BCBE aborde tous ses principaux thèmes en rapport avec le développement durable et présente les indicateurs GRI correspondants. De ce fait, le présent rapport satisfait aux options GRI « critères Exhaustifs ». Les données standard du rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2017.

# Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
031 666 18 85

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

## Rédaction

Nadine Kradolfer, Florian Kurz, Eveline Wittwer, Harry Tresch

## Traduction

Isabelle Montavon, Christine Murbach

## Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

## Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2018

Banque Cantonale Bernoise SA



No. 01-18-977503 – [www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)  
© myclimate – The Climate Protection Partnership

# Sommaire

<b>Introduction</b>		<b>II Gouvernance d'entreprise</b>		<b>BOUCLEMENT ANNUEL</b>	<b>70</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>7</b>	<b>PRINCIPES</b>	<b>28</b>	Bilan	70
<b>L'EXERCICE EN BREF</b>	<b>9</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>29</b>	Compte de résultat	71
		Structure du groupe et actionnariat	29	Emploi du bénéfice	72
		Structure du capital	29	Tableau des flux de trésorerie	73
<b>I Vue d'ensemble</b>		Conseil d'administration	31	État des capitaux propres	74
<b>ORGANISATION</b>	<b>12</b>	Direction générale	35	<b>ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>75</b>
Conseil d'administration	12	Droits sociaux des actionnaires	38	Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	75
Direction générale	12	Changement de contrôle et mesures de défense	38	Principes comptables et d'évaluation	75
Organes de révision	12	Organe de révision	38	Gestion des risques	82
Organigramme	14	Politique d'information	39	Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	87
<b>POLITIQUE D'AFFAIRES</b>	<b>16</b>			Évaluation des garanties	88
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16	<b>III Rapport de rémunération</b>		Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	89
Stratégie de propriétaire	16	<b>RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>42</b>	Activités externalisées	89
Approche entrepreneuriale	18	Compétence et détermination des rémunérations	42	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	89
Cours de l'action	18	Système de rémunération	42	Informations concernant les positions du bilan	90
Nouvelle augmentation du dividende	18	Rémunérations versées en 2017	49	Informations concernant les opérations hors bilan	111
<b>CONTEXTE ET POSITIONNEMENT</b>	<b>20</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>53</b>	Informations concernant le compte de résultat	112
Contexte conjoncturel mondial	20			<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>116</b>
Contexte conjoncturel en Suisse et dans ses régions	20	<b>IV Rapport financier</b>		<b>REPÈRES</b>	<b>122</b>
Domaines d'activité diversifiés	20	<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>56</b>	<b>ACTION BCBE</b>	<b>124</b>
<b>ENGAGEMENT DURABLE</b>	<b>24</b>	Commentaires sur l'activité de la banque	56		
		L'exercice 2017	58		
		Effectif de personnel	66		
		Liquidités et fonds propres	66		
		Emploi du bénéfice	66		
		Réalisation d'une évaluation de risque	66		
		État des commandes et des mandats	66		
		Activités de recherche et de développement	66		
		Événements extraordinaires	68		
		Perspectives	68		



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Hanspeter Rüfenacht (CEO/président de la Direction générale)



## Une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise

Cher lecteur, chère lectrice,

L'année écoulée a été une année fructueuse pour la Banque Cantonale Bernoise (BCBE). Les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ont enregistré une nouvelle hausse. Les prêts à la clientèle sont passés à 22,4 milliards de francs, soit 5,1 %. La somme du bilan affiche une progression de 893,4 millions de francs à 29,3 milliards de francs et la substance qui permet de supporter le risque dépasse 10 % de la somme du bilan. En dépit d'un contexte de marché exigeant, le bénéfice annuel s'est accru de 6,2 % pour s'établir à 137,4 millions de francs.

Le résultat net des opérations d'intérêts est passé de 291,4 millions de francs à 308,3 millions de francs. Les opérations de commissions et les prestations ont suivi la tendance, puisque leur bénéfice s'établit à 105 millions de francs. Ce résultat s'explique par la forte demande de fonds de placement de la BCBE qui ont été complétés à l'automne par des fonds de prévoyance de la BCBE à caractère durable ; par ailleurs, les produits de courtage ont également été revus à la hausse. Les coûts ont toutefois connu une évolution inverse en progressant quelque peu : 1,5 %.

Au vu de ce bon résultat et de la solide base de fonds propres, le Conseil d'administration maintient sa politique d'augmentation du dividende et proposera à l'Assemblée générale du 22 mai 2018 d'augmenter nettement le dividende, soit de 40 centimes, à 6.60 francs par action. Nos actionnaires profitent ainsi du modèle d'entreprise durable de la banque.

La BCBE s'est fixée un objectif à long terme : sur la période 2013 à 2022, elle entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé depuis 2013 atteint désormais 529,5 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos 500 000 clients, nos 58 000 actionnaires et nos 1200 collaborateurs. Ils participent tous au développement de notre banque qui mène une politique d'affaires viables sur le long terme.

Avec nos salutations les meilleures



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
Présidente du Conseil d'administration



**Hanspeter Rüfenacht**  
CEO/président de la Direction générale



« Quatre murs et un jardin pour nous détendre  
et jouer avec nos deux bambins, le rêve ! »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 10.

## L'exercice en bref

**La BCBE a une nouvelle fois développé ses cœurs de métier, réalisé pour la période de 2013 à 2017 un free cash-flow cumulé à la limite supérieure de l'objectif fixé et propose une nette augmentation du dividende.**

### Vision à long terme

La BCBE dispose d'une structure de bilan solide, d'une forte dotation en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire durable, ce qui s'est à nouveau révélé probant au cours de l'exercice 2017. Pour les exercices 2013 à 2022, la BCBE entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2017, le free cash-flow s'établit à 78,1 millions de francs. Il atteint désormais 529,5 millions de francs, si bien que la valeur ajoutée créée se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé.

Au bout de cinq ans, la BCBE tire un bilan positif de ce plan décennal. La prime de développement durable cumulée sera versée en 2018 à 1239 collaborateurs et retraités. Une augmentation du dividende de 40 centimes, 6.60 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

### Bon résultat annuel 2017

Le bénéfice a atteint 137,4 millions de francs (2016: 129,4 millions de francs), affichant une progression de 6,2%. Le résultat net des opérations d'intérêts se chiffre à 308,3 millions de francs, une hausse de 5,8% par rapport à l'exercice précédent. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt. Elles grèvent le résultat des taux d'intérêt de 71,1 millions de francs (2016: 73,0 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a grimpé de 4,8%, à 105,1 millions de francs. Le résultat des opérations de négoce connaît une tendance similaire: il s'élève à 21,8 millions de francs

(2016: 19,3 millions de francs). Le résultat commercial s'accroît de 6,3%, à 459,6 millions de francs, alors que les charges d'exploitation connaissent une progression modérée de 1,5%, à 251,9 millions de francs. Le bon résultat commercial contribue au résultat opérationnel (avant le résultat des aliénations d'immobilisations financières et les amortissements extraordinaires) qui progresse en 2017 de 15,3%, à 159,8 millions de francs.

### Dotation en fonds propres élevée

Le ratio de FP globaux de Bâle III atteint 19,9% et est largement conforme aux prescriptions réglementaires. Corrections de valeur et provisions comprises, la substance qui permet de supporter le risque a atteint plus de 10% de la somme du bilan.

### Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme atteignent 22,1 milliards de francs, une somme quasi égale à celle de l'exercice 2016.

### Développement des opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit en mettant l'accent sur les PME. Les prêts à la clientèle augmentent de 1,1 milliard de francs à 22,4 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont progressé de 972,2 millions de francs, à 20,7 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse des taux d'intérêt.

### Rôle majeur du conseil patrimonial

Les valeurs patrimoniales sous gestion s'établissent à 18,5 milliards de francs (2016: 18,7 milliards de francs). Bien que l'influence

exercée sur le marché soit de 1,4 milliard de francs, les sorties nettes de capitaux de 1,6 milliard de francs sont attribuables au départ d'un important client institutionnel. Les valeurs patrimoniales contiennent des mandats de gestion de fortune à hauteur de 4,6 milliards de francs et des produits de fond totalisant 6,7 milliards de francs. La part de fonds de la BCBE s'est accrue de 672 millions de francs, à 2,2 milliards de francs.

### Développement du service à la clientèle

Les affaires bancaires n'échappent ni au numérique ni à la mobilité ni aux nouveaux médias. En élargissant son catalogue de prestations numériques, la BCBE prend en compte cette évolution puisqu'elle a développé avec succès l'App BCBE destinée au banking mobile. De plus, le Centre clientèle est joignable en semaine de 8 heures à 20 heures et le samedi de 9 heures à 16 heures. S'agissant des sièges, la clientèle bénéficie de conseils entre 7 heures et 19 heures.

### Contribution financière au canton de Berne

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu enregistrer un afflux de fonds de plus de 1,9 milliard de francs (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2017, les pouvoirs publics ont obtenu 69 millions de francs sous forme de dividendes et d'impôts.

### Politique d'affaires durable

Pour ce qui est des efforts de la BCBE en matière de développement durable, ils sont salués par la note climat de CDP et, pour la première fois, par la notation des banques de détail du WWF. En outre, elle s'est vu décerner le label de qualité *Prime* par øekom research. La BCBE domine la branche en termes d'engagements social et écologique.



Les clients qui veulent acheter de la pierre savent que la BCBE est un partenaire de financement fiable, qui les conseille et leur propose une formule sur mesure. Vera et Beat Hugi n'ont pas hésité : la BCBE a fait le nécessaire pour leur permettre de réaliser leur rêve. Nico et Luca sont ravis, eux aussi.

Vera et Beat Hugi, Nico et Luca, Berthoud

# I Vue d'ensemble

## Sommaire

<b>ORGANISATION</b>	12
Conseil d'administration	12
Direction générale	12
Organes de révision	12
Organigramme	14
<b>POLITIQUE D'AFFAIRES</b>	16
Nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16
Stratégie de propriétaire	16
Approche entrepreneuriale	18
Cours de l'action	18
Nouvelle augmentation du dividende	18
<b>CONTEXTE ET POSITIONNEMENT</b>	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contexte conjoncturel en Suisse et dans ses régions	20
Domaines d'activité diversifiés	20
<b>ENGAGEMENT DURABLE</b>	24

## Organes et organigramme

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Antoinette Hunziker-Ebnetter**

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

**Rudolf Stämpfli**

Vice-président, D<sup>r</sup> oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli SA, éditeur

**Daniel Bloch**

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

**Eva Jaisli**

D<sup>r</sup> h.c., CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools AG

**Christoph Lengwiler**

Prof., D<sup>r</sup> oec. publ., chargé de cours et chef de projet à la Haute école spécialisée de Lucerne

**Jürg Rebsamen**

D<sup>r</sup> sc. techn EPFZ, conseiller indépendant en informatique et en solutions d'outsourcing dans le domaine bancaire

**Peter Siegenthaler**

Lic. rer. pol., D<sup>r</sup> h.c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

**Peter Wittwer**

Expert-comptable diplômé

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Hanspeter Rüfenacht**

CEO/président de la Direction générale

**Stefan Gerber**

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

**Johannes Hopf** (jusqu'au 31

décembre 2017)

Responsable du Département Production et exploitation

**Alois Schärli**

Responsable du Département Finances

**Armin Brun** (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Responsable du Département Clientèle privée et Clientèle entreprises

**Mark Haller** (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Responsable du Département Production et exploitation

### ORGANES DE RÉVISION

**Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire**

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

**Révision interne**

Markus Berchtold

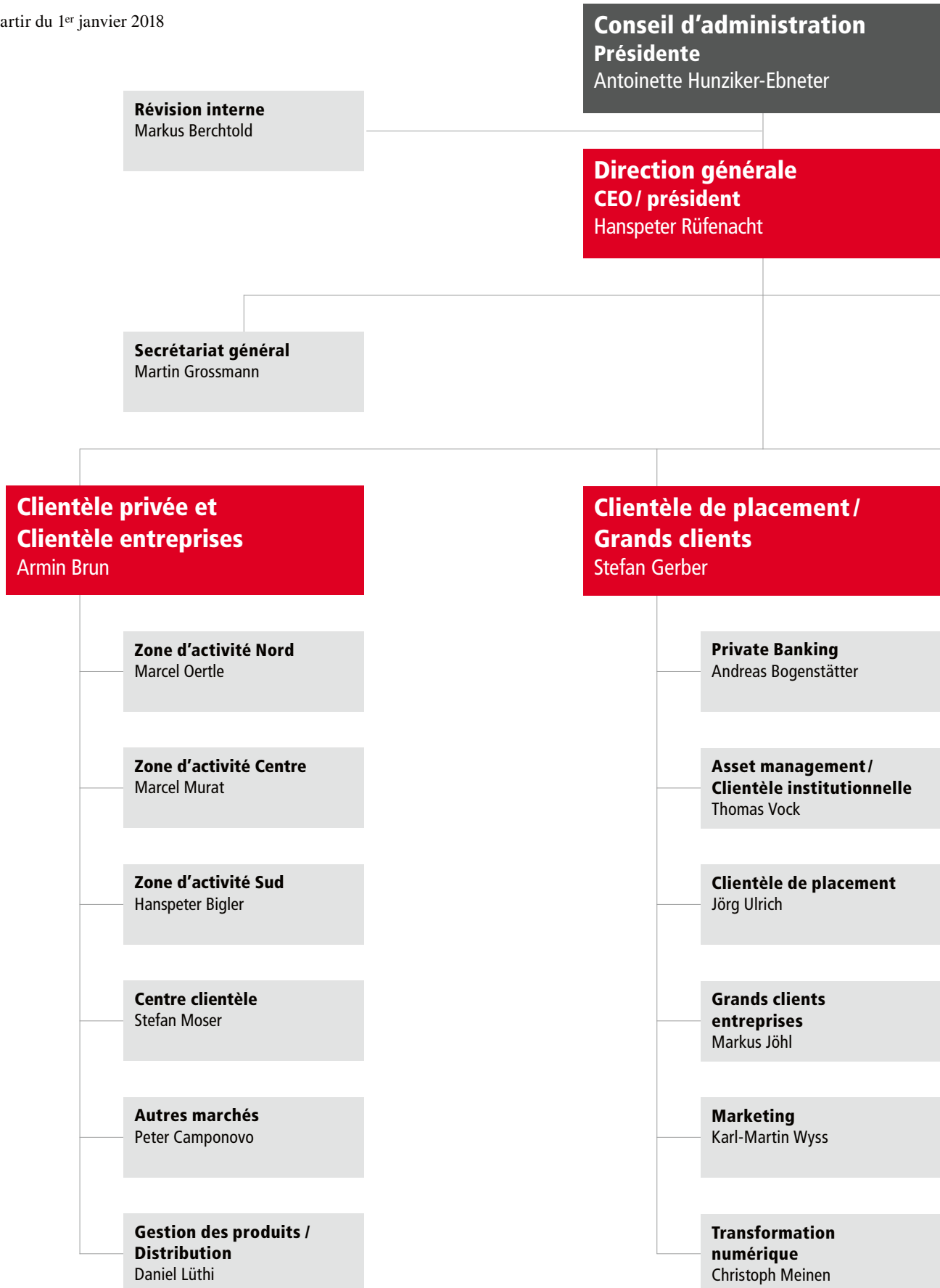


**La Direction générale jusqu'au 31 décembre 2017**

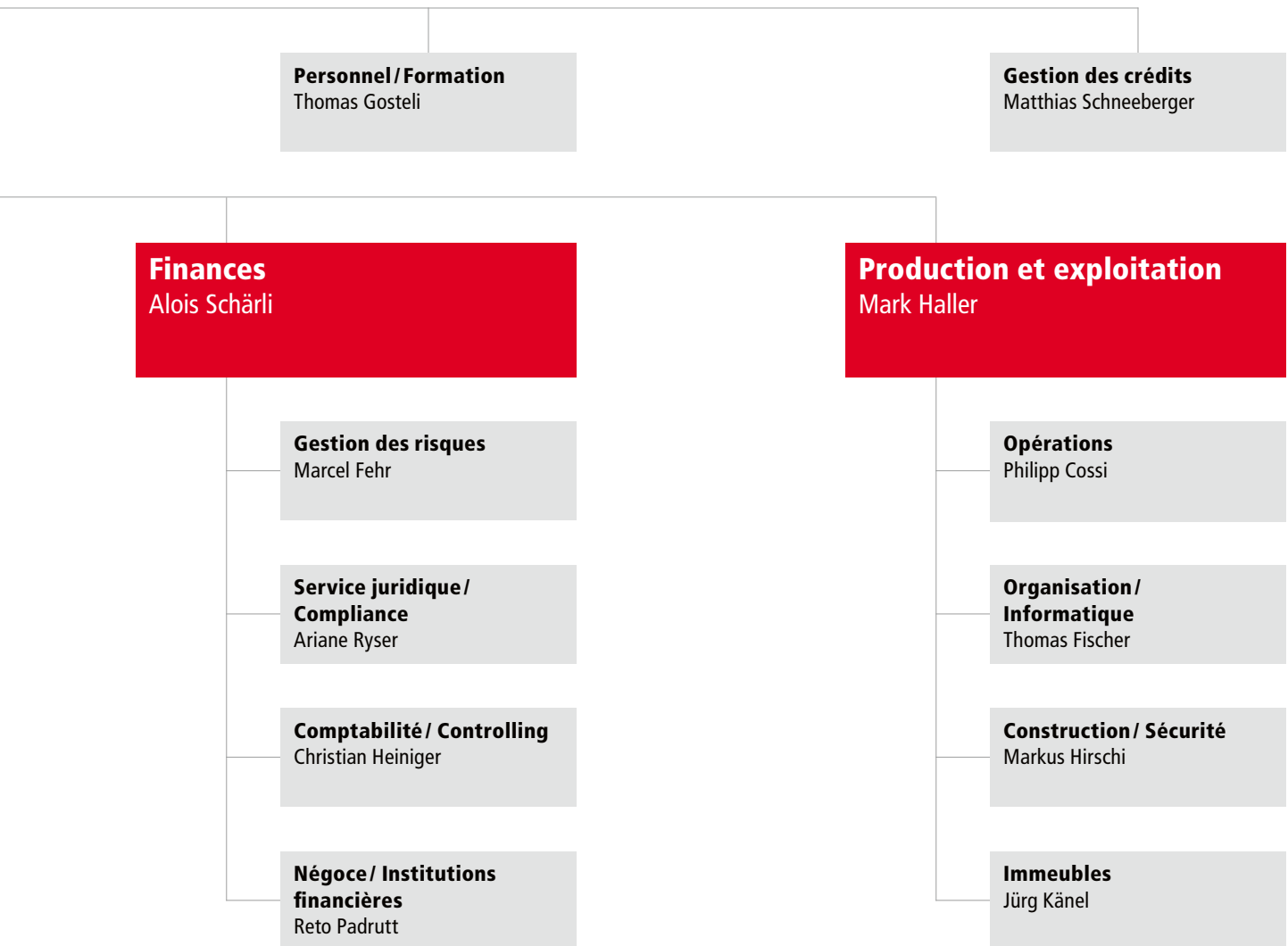
Stefan Gerber, Alois Schärli, Hanspeter Rüfenacht (CEO/président) et Johannes Hopf (de gauche à droite)

## Organigramme

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018







## La politique d'affaires de la BCBE s'avère fructueuse et repose sur des valeurs essentielles

La BCBE concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier, à savoir sur la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME). Le conseil patrimonial et le Private Banking pour les particuliers et les institutionnels complètent son offre. Elle gère les patrimoines avec responsabilité et accorde des crédits à des privés et à des entreprises. Profondément enracinée dans sa région, elle contribue dans une large mesure au développement des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

### NOS VALEURS, NOTRE MISSION ET NOTRE STRATÉGIE

La BCBE mise sur les trois valeurs «engagement», «développement durable» et «confiance» qui se rapportent à sa culture d'entreprise. Ces valeurs se retrouvent dans les activités et les raisonnements des collaborateurs et contribuent au résultat commercial sur le long terme.

- Engagement : nous plaçons les intérêts des parties prenantes au cœur de nos activités et nous sommes convaincus que l'économie doit être au service de l'homme ;
- Développement durable : nous sommes responsables du développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle.

La mission de la BCBE s'articule autour de ces valeurs : en se fondant sur des valeurs communes et sur une approche et une action pluridisciplinaires ; la BCBE entend

- fournir des services financiers de premier ordre à ses clients ;

- viser des résultats durables pour ses actionnaires ;
- offrir des perspectives de développement à ses collaborateurs.

Nous créons ainsi de la confiance et une plus-value dans notre espace d'activités économiques et de vie en société.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer durablement de la valeur au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles pour le client, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une opportunité que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils placent le client au cœur de leurs pré-occupations et ils créent de la plus-value.

La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.

6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 2 à 4 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.
8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la confiance de ses clients. Elle a une politique salariale modérée. Elle compte

### La BCBE cherche à créer durablement de la valeur au lieu de maximiser les bénéfices à court terme.

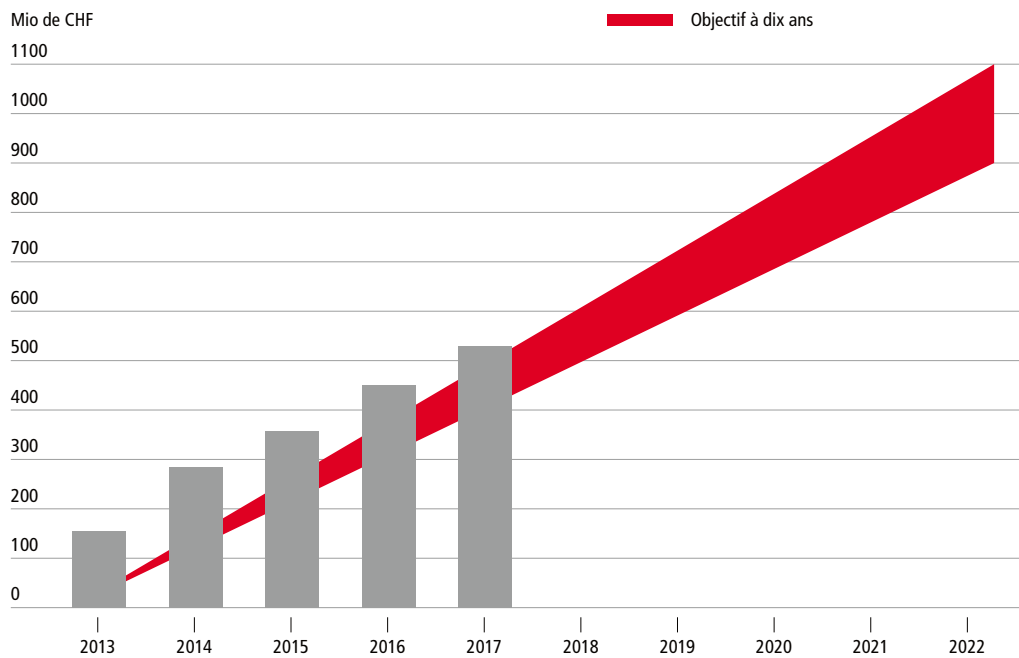
généraliser sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près d'un milliard de francs.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des intérêts dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2017 reflètent la réussite de cette stratégie de risque faible, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail à partir de la page 56 et sont présentés à partir de la page 70 sous forme de tableaux.

### STRATÉGIE DE PROPRIÉTAIRE

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du canton de Berne, l'action-

## Free cash-flow de 78,1 millions de francs



**Troisième plan décennal:** la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé jusqu'à fin 2017 à hauteur de 529,5 millions de francs se situe à la limite supérieure de l'objectif fixé.

naire majoritaire. Le canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le Parlement l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. En effet, plus d'une PME sur trois et plus d'un particulier sur trois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne. C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le canton de Berne avait fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait preuve d'avant-garde. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5%. Avec quelque 58 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

### **APPROCHE ENTREPRENEURIALE**

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5% – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer l'orientation commerciale de la banque. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques

et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire.

Une banque affichant un bilan sain, une base de fonds propres solide et une direction d'entreprise performante offre la meilleure protection aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie de risque faible susmentionnée, et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire et est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui s'étend à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

### **COURS DE L'ACTION**

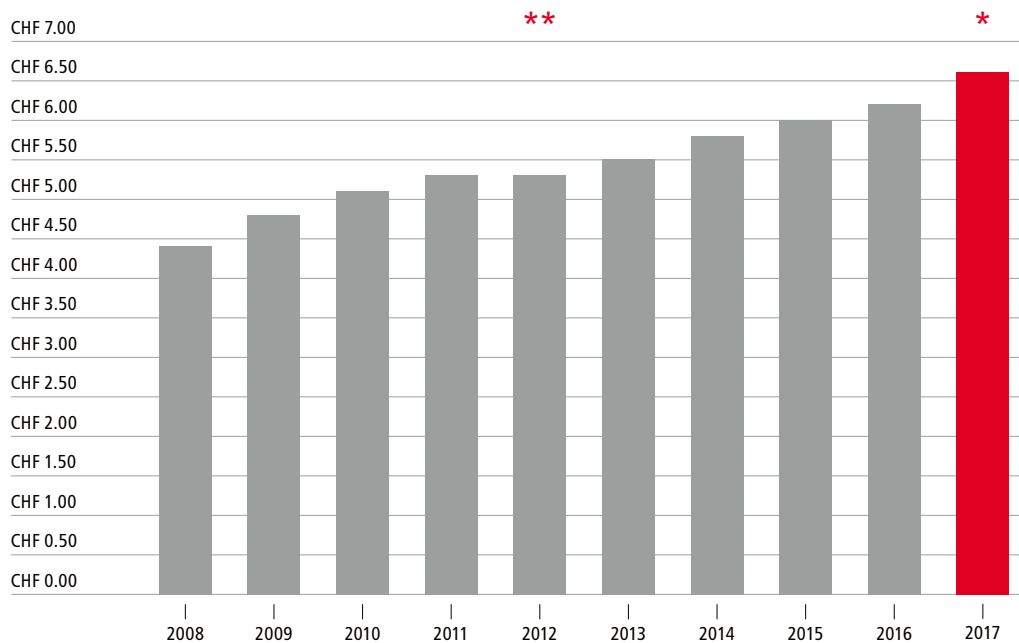
Le cours de l'action était de 184.00 francs en début d'année; il a ensuite évolué entre 173.50 et 195.00 francs, avant de clôturer à 176.40 francs. En 2017, les activités de négoce, avec un chiffre d'affaires de 92,4 millions de francs (en 2016: 74,5 millions de francs) et avec 505 864 actions (en 2016: 396 027 actions), sont nettement supérieures à l'exercice précédent. L'agence de notation Moody's a confirmé la note de « Aa1 » pour la solvabilité à long terme de la BCBE, ce qui lui vaut de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

### **NOUVELLE AUGMENTATION DU DIVIDENDE**

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats de la banque. Le dividende de l'action de la BCBE a augmenté d'année en année depuis 1996. Il en

est de même pour l'exercice sous revue: le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du mois de mai de l'augmenter de 6.20 francs à 6.60 francs.

## Une politique de distribution des dividendes stable : nette augmentation des dividendes



\* **Proposition d'augmentation du dividende:** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2017, une augmentation du dividende de 40 centimes, à 6.60 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 22 mai 2017.

\*\* **Distribution extraordinaire:** pour l'exercice 2012, les actionnaires ont profité d'un dividende de 5.30 francs par action ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5.30 francs par action.

## La BCBE dans un contexte exigeant

### CONTEXTE CONJONCTUREL MONDIAL

Après un ralentissement en 2016, la dynamique s'est accélérée durant l'année écoulée. Les estimations font état d'une croissance mondiale de l'ordre de 3,5 %, un taux annuel comparable à ceux enregistrés entre 2012 et 2015. La perspective de voir le nouveau président américain Donald Trump prendre des mesures de relance conjoncturelle a fait souffler un vent d'optimisme en début d'année. Par contre, de ce côté-ci de l'Atlantique, ce sont les craintes d'un possible virage politique à droite en France et aux Pays-Bas qui ont dominé l'actualité. Le momentum s'est toutefois inversé après l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française et les revers subis par Donald Trump au Parlement. Cette évolution s'est aussi reflétée dans les chiffres de l'économie réelle. Aux États-Unis, la croissance en 2017 devrait être conforme aux prévisions formulées en début d'année et atteindre quelque 2,3 %. Dans la zone euro, le consensus des analystes a tout d'abord anticipé une croissance oscillant autour de 1,5 %, avant de réviser ses prévisions à la hausse dans le courant de l'année. Les surprises positives en Europe ont finalement entraîné une appréciation de l'euro, une progression des marchés d'actions et une légère hausse des rendements sur les marchés des capitaux.

La dynamique d'inflation s'est renforcée, mais elle est restée en deçà des objectifs visés par les banques centrales. À cela s'ajoute la hausse de l'inflation qui a été alimentée par l'augmentation des prix de l'énergie. En dépit de ces développements, la Réserve fédérale américaine (Fed) a poursuivi sa stratégie de relèvement des taux d'intérêt et procédé en 2017 à trois hausses de 0,25 % chacune. La Banque centrale européenne (BCE) s'en est quant à elle tenue à sa

politique expansive, tout en signalant une réduction de ses rachats d'emprunts dès 2018. Selon les prévisionnistes, la dynamique inflationniste et conjoncturelle ne devrait pas se relâcher en 2018. Les risques politiques ont certes diminué, mais les élections parlementaires en Italie et les élections de mi-mandat prévues à l'automne aux États-Unis pourraient engendrer une nervosité passagère en raison de l'imprévisibilité du gouvernement américain. Sans oublier que des attentes excessivement optimistes recèlent aussi des risques de déception.

### CONTEXTE CONJONCTUREL EN SUISSE ET DANS SES RÉGIONS

La conjoncture suisse a connu une évolution positive, mais elle a perdu de sa dynamique en comparaison annuelle, contrairement à l'économie mondiale. Alors qu'elle se situait encore à 1,4 % en 2016, la croissance s'est ralentie en 2017 et devrait s'inscrire à 1,0 % selon les estimations actuelles. Après plusieurs années d'une solide expansion, portée avant tout par les exportations pharmaceutiques, le commerce extérieur a perdu de sa vigueur. Les industries de la construction de machines et de la mécanique de précision ont néanmoins pu profiter d'une demande en hausse. Amorcé au second semestre 2017, le repli de la devise helvétique est de bon augure pour l'industrie d'exportation qui espère une année 2018 plus favorable. En outre, sous l'effet de la baisse du franc suisse, le renchérissement est revenu en territoire positif. En comparaison annuelle, les prix ont augmenté de près de 0,8 %. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage a reculé pour s'inscrire à 3,0 %, ce qui s'explique par l'amélioration des perspectives observée au cours du second semestre 2017. Durant l'année sous revue, le rendement à dix ans des obligations de la Confédération est resté la plupart du

temps négatif et a bouclé à -0,15 %, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Dans le canton de Berne, les prix de l'immobilier ont progressé de 2,5 % (maisons individuelles, estimations de Wüest Partner), un taux qui s'inscrit dans la moyenne suisse. Les perspectives conjoncturelles sont plus favorables pour 2018, notamment en raison du recul de la devise helvétique. La croissance en Suisse devrait s'accélérer par rapport à 2017. Il est toutefois fort probable que la BNS poursuive sa politique de taux négatifs jusqu'à la fin de l'année.

### DOMAINES D'ACTIVITÉ DIVERSIFIÉS

#### Opérations de crédit en expansion

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 20,6 à 21,6 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 972 millions à 20,7 milliards de francs. 85 à 90 % des prêts sont accordés par les conseillers dans les sièges.

#### BCBE et PME: partenariats solides

Les PME sont les principaux pourvoyeurs d'emploi dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME innovantes. Leurs besoins varient, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. C'est pourquoi le concept de soutien de la BCBE repose sur les trois piliers suivants :

- Avec le premier pilier, la BCBE offre un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients bénéficient durant la phase de création de solutions de financement sur mesure. En 2017, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 37,1 millions ont été utilisés pendant l'exercice. Une certaine marge de manœuvre subsiste donc à ce niveau. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent les emplois et les places d'apprentissage de demain. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles génèrent des recettes fiscales et contribuent à la croissance économique du canton de Berne.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE soutient les entreprises en leur proposant des solutions de financement optimales et en leur réservant une limite globale de 100 millions de francs, dont 45,9 millions ont été utilisés à fin 2017.
- Enfin, le troisième pilier assure la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de reprise. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 49,3 millions ont été utilisés à fin 2017.

Grâce à son concept de soutien, la BCBE a pu allouer un crédit à 38 projets durant l'année écoulée. Son engagement régional a contribué à la création et au maintien de plus de 200 emplois au cours de l'exercice 2017.

### Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe en permanence le conseil à la clientèle de placement privée et à la clientèle institutionnelle, ainsi que le Private Banking. Fin 2017, les valeurs patrimoniales sous gestion

ont atteint 18,5 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par les clients à la BCBE a progressé durant l'exercice sous revue pour s'inscrire à 4,6 milliards de francs fin 2017. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients ont représenté 6,7 milliards de francs (dont 2,2 milliards investis en parts de fonds BCBE), un montant supérieur à 2016.

### PRIVATE BANKING RÉCOMPENSÉ

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune de la BCBE sont au service de la clientèle. Ils proposent des prestations complètes en matière de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2017, la BCBE a obtenu pour la neuvième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique *BILANZ* pour son Private banking. Elle s'est vu décerner la deuxième place de la catégorie «Banques universelles régionales». La BCBE est le seul établissement bancaire en Suisse à avoir été primé chaque année pour son conseil patrimonial depuis l'introduction de ce rating en 2009. Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial met en relief la qualité du suivi de la clientèle et l'excellente collaboration entre les conseillers patrimoniaux et les spécialistes en gestion de portefeuille.

### UNE LONGUE EXPÉRIENCE DE L'ASSET MANAGEMENT

Depuis 25 ans, l'unité Asset Management de la BCBE connaît un joli succès. Elle gère ses activités au siège principal de la banque, soit à la Place Fédérale de Berne. À partir de 2015, elle a régulièrement étoffé son offre de placement destinée à la clientèle institu-

tionnelle. L'Asset Management gère les actifs de caisses de pension, de fondations et d'entreprises, auxquelles elle propose des formules de placement sur mesure. Les portefeuilles du Private Banking sont administrés activement. Une équipe de spécialistes confirmés gère plusieurs milliards directement depuis la Place Fédérale. La demande de services de gestion de patrimoine «made in Berne» augmente sous l'effet de l'expansion de la fortune nationale et des caisses de pension. Proche de sa clientèle, bien capitalisée, convaincue de la fiabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose dans ce domaine des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

En 2016, l'unité Asset Management a lancé deux fonds obligataires mondiaux et cinq fonds stratégiques BCBE en complément aux fonds en actions et aux fonds en obligations existants. En 2017, la gamme des produits proposés a été étoffée: début octobre, la banque a lancé ses quatre premiers fonds Prévoyance, tous construits selon l'approche en matière d'engagement durable développée par la BCBE. Ce lancement a été couronné de succès. Jusqu'à fin 2017, près de 180 millions de francs avaient ainsi déjà été investis dans les fonds Prévoyance à caractère durable. Grâce à de solides afflux de capitaux, le volume des fonds de placement de la BCBE a fortement augmenté et s'élève à plus de 2,2 milliards de francs.

---

La BCBE confirme respecter les normes *Global Investment Performance Standards* (GIPS®). La société, au sens des GIPS®, comprend le conseil patrimonial institutionnel et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des composites et des composites reports peuvent être obtenues auprès de la BCBE.

---



« Je veux marcher dans les pas de mon  
arrière-arrière-grand-oncle qui a  
découvert la pomme « Rose de Berne ».  
Je rêve de villes plus vertes. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 26.



## DÉVELOPPEMENT CONTINU DU NÉGOCE HORS BOURSE

La plateforme de négoce électronique de la BCBE pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotées en Bourse a permis d'accroître la liquidité et la transparence du négoce hors Bourse. L'*OTC-X Liquidity Index* comprend 53 titres. L'*OTC-X Premium Index* existe quant à lui depuis juin 2013. Pour être admis dans l'indice, il est nécessaire de publier un rapport transparent conforme aux normes IFRS, Swiss GAAP RPC et au standard que la FINMA applique aux banques. En outre, les sociétés doivent déjà être représentées dans l'*OTC-X Liquidity Index*. La plateforme de négoce électronique permet actuellement d'acheter ou de vendre les titres de 294 sociétés. En collaboration avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 31 études sur les sociétés OTC, que l'on peut également consulter en ligne. La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer constamment la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et accroître l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME. L'élargissement du carnet d'ordres aux six meilleurs cours acheteurs et cours vendeurs de chaque titre a été très bien accueilli par le marché. Régie par la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et d'autres dispositions légales, la plateforme OTC-X est parfaitement équipée pour asseoir sa position sur le marché.

➤ [otc-x.ch](http://otc-x.ch)

### Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE disposent de

plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sièges ;
- le Centre clientèle ;
- les services en ligne.

Avec 62 sièges bancaires répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. Le réseau de sièges est constamment adapté aux besoins des clients. La BCBE a ainsi réaménagé les sièges de Langenthal, de Berne-Breitenrain, de Münsingen, de Spiez et de Köniz selon un concept moderne qui permet de répondre encore mieux aux attentes des clients. L'aspect des sièges et leur fonctionnalité évoluent en même temps que les besoins des clients, mais le dialogue et le conseil restent au premier plan. La modernisation des sièges de la BCBE permet aux conseillers de la banque de réagir plus rapidement et de manière plus souple aux exigences des clients.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et le samedi, de 9 h à 16 h. Dans l'immeuble de Berne-Liebefeld, des postes de travail équipés des technologies les plus modernes, créant un environnement propice à un suivi téléphonique professionnel. La banque propose ainsi à ses clients un service de renseignements compétent ainsi qu'un large éventail de prestations de conseil et de suivi dans le cadre de contacts quotidiens. Sur [money-net.ch](http://money-net.ch), les clients peuvent également accéder à une plateforme de négoce en Bourse qui leur permet d'acheter ou de vendre des titres de manière autonome et sans l'intervention d'un conseiller. Il est également possible d'accéder à la plateforme boursière [money-net Trading](http://money-net.ch) via l'App BCBE ou la version mobile du site.

Avec ses offres en ligne, la BCBE s'adapte aux nouveaux besoins des clients et leur propose des services simples afin qu'ils puissent

effectuer eux-mêmes leurs opérations bancaires et ce, 24 heures sur 24. Lancée en 2016, l'App BCBE a régulièrement été développée depuis. Fonctionnant sur les appareils Apple et Android, elle permet de consulter le solde en compte, de saisir des paiements et de numériser les bulletins de versement. En 2017, l'App BCBE a été complétée par l'assistant financier qui permet aux clients d'avoir une vue d'ensemble sur leur budget et de gérer leurs finances. L'App BCBE jouit d'une grande popularité, comme en témoignent les quelque 50 000 téléchargements effectués par nos clients à fin 2017.

La BCBE a développé en collaboration avec la compagnie d'assurances La Mobilière le paquet family-net comprenant des formules de financement pour l'achat d'un logement à usage propre, assorties d'un conseil en prévoyance et de solutions d'assurance. L'offre family-net a encore été élargie en 2017. Elle est proposée dans toute la Suisse par les agences générales de La Mobilière.

- [money-net.ch](http://money-net.ch)
- [family-net.ch](http://family-net.ch)

En 2017, la mise en conformité du trafic des paiements avec la norme internationale ISO 20022 a imprimé le domaine de l'e-banking. Depuis février 2017, la Clientèle entreprises peut transmettre ses fichiers de paiements à la BCBE dans le nouveau format PAIN. Par la même occasion, la BCBE met à la disposition de ses clients les données de compte électroniques dans le format CAMT. Jusqu'à présent, les clients qui saisissaient leurs paiements dans l'e-banking n'étaient pas concernés par ce changement. Les travaux préparatoires ont été effectués afin que les nouveaux masques de saisie des paiements dans l'e-banking puissent être activés fin 2018. Les clients profiteront d'un processus plus simple et plus efficace ainsi que de nouvelles fonctionnalités.

## Développement durable



**110**

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur dix



**80 %**

volume de commandes attribués à des prestataires de son espace économique



**180**

millions de francs ont été investis dans des fonds de prévoyance BCBE à caractère durable



**41 %**

des collaborateurs à temps partiel



**79 %**

de la consommation énergétique sont renouvelables



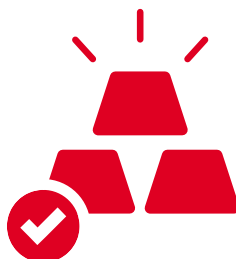
**9001**

norme ISO décernée depuis 2002 à la gestion de la qualité



**18 %**

d'émissions de CO<sub>2</sub>, réduites par rapport à 2015



**1931**

unités d'or Fairtrade ont été vendues depuis avril 2017



**3217**

places de travail soutenues depuis cinq ans au travers du concept de soutien aux PME

## Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans son entreprise comme chez les clients. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

### Vision à long terme

Depuis des années, la BCBE s'engage en faveur du développement durable. Cette orientation est fermement ancrée dans la stratégie de la banque. La Direction générale a défini, d'une part, dans la Charte de développement durable les objectifs et les mesures à prendre pour les réaliser, d'autre part, des garde-fous pour la banque. Pour la BCBE et pour ses collaborateurs, la charte imprime une direction en vue d'agir dans un esprit qui perdure. Des précisions sur la vision à long terme de la BCBE figurent dans le RDD, à partir de la page 11.

➤ [bcbe.ch/chartededeveloppementdurable](http://bcbe.ch/chartededeveloppementdurable)

### Produits durables et prestations

La BCBE table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Elle fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow sur dix ans, poursuit une stratégie de risque faible et dispose d'une structure de financement saine. Dans ses relations avec ses clients, elle entend entretenir à long terme des relations de partenariat et vendre des produits qui apportent une plus-value à ses clients. La BCBE adopte une approche raisonnable pour les placements de fonds et applique une procédure d'exclusion aux fabricants de

munition à fragmentation et d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Depuis 2010, la BCBE propose des mandats de gestion de patrimoine durables et poursuit l'extension de son engagement en matière de placements à caractère durable; pour tenir ses paroles, la banque a notamment lancé ses fonds de prévoyance à caractère durable en automne 2017. Depuis avril 2017, elle propose de l'or issu du commerce équitable: des unités de 1 g à 10 g qui portent le label Fairtrade. Le RDD livre de plus amples informations à ce sujet, à partir de la page 14.

### La BCBE en tant qu'employeur

La BCBE propose des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille et offrant la possibilité du partage d'un poste de travail (*job sharing*), d'une retraite échelonnée ou d'une annualisation du temps de travail. À fin 2017, la BCBE employait 1224 personnes, soit 1016 emplois à plein temps.

La BCBE forme environ un quart des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. La banque mise sur des mesures de développement du personnel qui visent à maintenir ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs.

La diversité de ses collaborateurs lui tient à cœur. C'est pourquoi elle a créé en 2015 le groupe de travail Diversité dans l'objectif de relever la quote-part des femmes, de consolider sa position en tant qu'employeur responsable et de renforcer la capacité d'adaptation au changement de ses collaborateurs. Le RDD apporte des informations sur la BCBE en tant qu'employeur, à partir de la page 21.

### Société

La BCBE s'engage dans des domaines culturels et sociaux. Depuis près de 20 ans, la BCBE organise les journées des familles qui se déroulent dans les cantons de Berne et de Soleure. En 2017, plus de 15 000 personnes y ont participé. Aussi la banque met-elle sur pied nombre de manifestations sur des sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement, la retraite et la prévoyance.

En matière d'approvisionnement, la BCBE tient compte des aspects du développement durable des produits et prestations auxquels elle recourt ainsi que des performances de développement durable de ses fournisseurs. Le RDD fournit davantage de précisions à ce propos, à partir de la page 28.

### Écologie d'entreprise et protection du climat

Certifiée depuis 2004, la gestion environnementale de la banque porte ses fruits. La BCBE a réduit sa charge sur l'environnement ces dernières années. Elle consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables et est climatiquement neutre depuis 2011, compensant ses émissions résiduelles dans son espace

## La BCBE mise sur une approche à caractère durable.

économique. Le RDD donne des explications sur l'engagement de la BCBE en faveur du développement durable, à partir de la page 34.



Par son concept de soutien aux PME, la BCBE soutient les entreprises à long terme : de la création à la succession en passant par le développement. L'entreprise Daupp de Münsingen a bénéficié de ce coup de pouce pour construire la première pépinière de Suisse et la plus grande jardinière de Berne.

Patrick Daupp, propriétaire et directeur de la société Daupp à Münsingen

## II Gouvernance d'entreprise

### Sommaire

<b>PRINCIPES</b>	28
<b>STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT</b>	29
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>	29
Évolution du capital propre	30
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	31
Membres du Conseil d'administration	31
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	35
<b>DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES</b>	38
Politique en matière de dividendes	38
<b>CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE</b>	38
<b>ORGANE DE RÉVISION</b>	38
<b>POLITIQUE D'INFORMATION</b>	39

---

## Gouvernance d'entreprise

### PRINCIPES

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
  2. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se refusent des affaires touchant à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
  3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale font part des activités essentielles qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
  4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
  5. Les membres de la Direction générale ne siègent pas au conseil d'administration des entreprises dans lequel un membre du Conseil d'administration de la BCBE est membre de la direction générale.
  6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut dépasser douze ans. La limite d'âge est de 70 ans.
  7. Le montant global de la rémunération le plus élevé ne peut excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.
  8. Aucune rétribution, aucun émolument de consultant ne sont consentis en dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration.
-

## Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires et dans d'autres règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance» d'économiesuisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations sur la Corporate Governance de la SIX.

### STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'a aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent à la page 124 du rapport de gestion. La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la SIX, sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée aux pages 14 et 15. Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés à la page 104 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché/valeur fiscale supérieure à 5 millions) et d'autres participations importantes sont énumérées à la page 96. Il n'existe pas de

participation croisée qui dépasse, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit pour le capital ou pour les droits de vote.

### STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. page 70) et, pour ce qui est des trois derniers exercices, dans les informations liées à l'évolution du capital propre dans le tableau à la page suivante. La BCBE dispose, au 31 décembre 2017, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce

capital, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le capital donnant droit à des dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe «une action, une voix». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des statuts. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir

acquis des actions et demandé d'être reconnu actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas

la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou des entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires et dans d'autres règlements et cahiers des charges.

(en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire.

La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'options ou de convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédé-

rales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses et les établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation ci-dessus mentionnée de 5 %.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote

qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription

## Évolution du capital propre

en CHF 1000

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de par- ticipation	Total
<b>État au 31.12.2014</b>	<b>654 085</b>	<b>186 400</b>	<b>1 473 604</b>	<b>-13 707</b>	<b>2 300 381</b>
- Dividende			-54 056		-54 056
+ Dividende sur propres actions			248		248
- Achats de propres actions				-17 714	-17 714
+ Ventes de propres actions				17 568	17 568
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-1 596		-1 596
- Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-52 723				-52 723
+ Bénéfice			131 264		131 264
<b>État au 31.12.2015</b>	<b>601 362</b>	<b>186 400</b>	<b>1 549 464</b>	<b>-13 853</b>	<b>2 323 372</b>
- Dividende			-55 920		-55 920
+ Dividende sur propres actions			241		241
- Achats de propres actions				-15 191	-15 191
+ Ventes de propres actions				14 867	14 867
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-362		-362
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	981				981
+ Bénéfice			129 403		129 403
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>602 343</b>	<b>186 400</b>	<b>1 622 826</b>	<b>-14 178</b>	<b>2 397 391</b>
- Dividende			-57 784		-57 784
+ Dividende sur propres actions			121		121
- Achats de propres actions				-7 295	-7 295
+ Ventes de propres actions				12 225	12 225
- Pertes d'aliénation sur propres actions/plan de participation des collaborateurs			-360		-360
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	12 939				12 939
+ Bénéfice			137 425		137 425
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>615 282</b>	<b>186 400</b>	<b>1 702 229</b>	<b>-9 248</b>	<b>2 494 663</b>



d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres à la valeur d'achat et publié à la page 105 du rapport de gestion dans le tableau relatif aux propres parts du capital et à la composition du capital propre.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première banque cantonale à avoir franchi ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale. Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-dessous. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 (commentaires 17ss).

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et ses intérêts importants.



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**

\* 1960; lic. oec. HSG

CEO et vice-présidente du conseil d'administration de *Forma Futura Invest AG*. Antoinette Hunziker-Ebnetter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebnetter a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant *Forma Futura Invest AG*. Elle est cofondatrice de la *WaterKiosk Foundation*, fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans

## Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Élu jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente)	2014	2026
Rudolf Stämpfli	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2008	2020
Daniel Bloch	Membre	Comité de rémunération	2008	2020
Eva Jaisli	Membre		2016	2028
Christoph Lengwiler	Membre	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Jürg Rebsamen	Membre		2016	2023
Peter Siegenthaler	Membre	Comité d'audit et des risques	2012	2019
Peter Wittwer	Membre	Comité d'audit et des risques (président) et comité de rémunération	2015	2021

les pays émergents, et membre du conseil de fondation de recherches de l'Université de Berne (*UniBern Forschungsstiftung*).



#### **Rudolf Stämpfli**

\* 1955 ; D<sup>r</sup> oec. HSG, D<sup>r</sup> h.c.

Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opérationnelles aux Universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a été promu D<sup>r</sup> oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a travaillé dans les secteurs de l'informatique, du marketing et de la vente. En 1988, il a pris, conjointement avec Peter Stämpfli, la tête du groupe Stämpfli. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, entre autres ceux de Flughafen Bern AG (membre), de BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), de Kambly SA (membre) ainsi que de La Mobilière Suisse Holding SA et de La Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).



#### **Daniel Bloch**

\* 1963 ; avocat, MBA

Daniel Bloch a réussi ses examens d'avocat après avoir terminé ses études de droit à l'Université de Berne et avoir accompli des stages dans une grande étude d'avocats bernoise et au Tribunal administratif cantonal. Il a acquis ses premières expériences dans l'industrie en occupant la fonction d'assistant de la direction générale, puis de responsable du service juridique de l'usine de papeterie Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint, en 1994, l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et il a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la présidence de la direction générale de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans divers conseils d'administration et sociétés : CB Participations SA (président), CHOCOSUISSE (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).



#### **Eva Jaisli**

\* 1958 ; D<sup>r</sup> h.c.

Eva Jaisli est CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools AG à Wasen, dans l'Emmental. Après l'obtention de son brevet d'institutrice, elle a étudié la psychologie et le travail social, formation qu'elle a complétée par un diplôme postgrade en économie d'entreprise et un MBA en marketing international. Cette entrepreneure chevronnée est présidente du conseil d'administration de Regionalspital Emmental AG (hôpital régional) et membre du conseil d'administration de la caissemaladie Concordia. En tant que vice-présidente de Switzerland Global Enterprise et membre du comité de Swissmem, Eva Jaisli œuvre activement pour la promotion du site économique de la Suisse.



#### **Christoph Lengwiler**

\* 1959 ; professeur, D<sup>r</sup> oec. publ.

Christoph Lengwiler a étudié l'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Il a

dirigé l'Institut des services financiers (IFZ) de la Haute école de Lucerne, fonction qu'il a abandonnée au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Vice-président de l'association *swissVR* et membre du comité directeur de CFO Forum Schweiz, ce spécialiste financier est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012 et président du comité d'audit de celle-ci depuis 2014. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside en outre le conseil d'administration du KBA NotaSys Integrity Fund.



### Jürg Rebsamen

\* 1953 ; D<sup>r</sup> sc. techn. EPFZ

Jürg Rebsamen a étudié les mathématiques et obtenu un doctorat en informatique à l'EPFZ. Jürg Rebsamen a été chargé de tâches de direction de 1983 à 2016 auprès de plusieurs banques et prestataires de l'industrie financière suisse et, pendant plus de dix ans, partenaire et membre de la direction de Comit SA, qui a été intégrée à Swisscom en 2005. Il jouit de solides connaissances des outils informatiques dans le secteur financier et dans le traitement des opérations bancaires. Depuis 2012, il est membre du conseil d'administration de l'entreprise informatique Logicare AG de Dübendorf.



### Peter Siegenthaler

\* 1948 ; lic. rer. pol, D<sup>r</sup> h.c.

Peter Siegenthaler a achevé ses études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne en 1973. Après son assistantat à la Faculté d'économie d'entreprise de l'Université de Berne, il est entré, en 1982, à l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000. Parmi ses réalisations principales, on peut citer la mise au point d'une stratégie de politique financière, la direction opérationnelle du budget fédéral et de la trésorerie fédérale et la législation dans le domaine des banques et des marchés financiers. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a présidé l'Union des Banques Cantonales Suisses. Il siège au conseil d'administration des CFF et au conseil de fondation de Pro Helvetia. Jusqu'à l'été 2014, Peter Siegenthaler a été chargé de cours en politique financière et en gestion des finances à l'Université de Berne.



### Peter Wittwer

\* 1951 ; expert-comptable diplômé

Peter Wittwer a été partenaire, de 1992 à 2011, de PricewaterhouseCoopers AG (PwC), Berne. Il a accompagné dans une fonction dirigeante divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) et plusieurs entrées en Bourse (Jungfraubahn Holding AG, Disetronic AG, Swisscom AG). En qualité de partenaire gérant de PwC Berne, de 2002 à 2010, de membre de la direction de l'audit et de responsable du marché suisse, de 2005 à 2011, il a fait partie de la direction de PwC Suisse. De surcroît, il est membre du conseil d'administration de Bedag Informatik AG. Depuis sa retraite, Peter Wittwer siège au conseil d'administration de deux start-up: AST Turbo AG (président) et Derap MS AG (membre).

Organisation interne: les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant des membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision (rebaptisé comité d'audit et des risques au 1<sup>er</sup> janvier 2018) et un comité de rémunération (élu par l'Assemblée générale). Le comité d'audit et des risques comprend quatre membres et siège six fois par an au moins. Le comité de rémunération se réunit deux fois par an au moins et se compose de trois membres. Les nominations sont de la

compétence du Conseil d'administration. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé.

Durant l'exercice 2017, le comité d'audit et des risques avait les tâches et les compétences suivantes :

- appréciation de l'organisation et de l'efficacité de la procédure de contrôle interne, de l'activité de l'organe de révision externe et de la coopération avec l'organe de révision interne ;
- appréciation de la régularité des boucllements ;
- appréciation des comptes rendus qui vont au-delà des activités de contrôle et de révision interne ;
- analyse des rapports de révision interne ou de révision externe ;
- appréciation des services et du défraiement de l'organe de révision externe, de son indépendance et de la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil ;
- discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et la soumission des recommandations correspondantes à l'ensemble de l'organe responsable de la haute direction ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant à l'ensemble de l'organe responsable de la haute direction ;
- évaluation au moins annuelle du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et la mise en œuvre des adaptations nécessaires ;
- vérification de l'entretien par l'établissement d'une gestion des risques appropriée avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques ;

- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques selon le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans un règlement ad hoc.

## Le comité d'audit et des risques et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

S'agissant des tâches et des compétences du comité de rémunération, elles sont régies par les statuts et sont consignées dans un cahier des charges. La compétence en matière de rémunérations et la procédure d'établissement de celles-ci sont publiées dans le rapport de rémunération à partir de la page 42.

Le comité d'audit et des risques et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2017, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 90 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a

siégé sept fois et le comité de rémunération six fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures et demie chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie et de la séance du 7 décembre 2017. La durée des séances du comité d'audit et des risques et de celles du comité de rémunération s'est étendue sur deux heures. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administra-

tion et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux désignations à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale parti-

cipent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2017, des consultants externes ont été sollicités à trois reprises pour certains points à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou de ses comités.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver la politique des risques, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ; fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; fixer des plafonds pour les pays et des limites de contrepartie ; approuver l'organisation de la Direction générale ; octroyer les droits de

signature engageant la banque (registre du commerce); approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et des responsables de la révision interne. Le Conseil d'administration effectue une fois par an une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales;
- au printemps, un rapport sur l'exercice écoulé et, en août, un rapport sur le bouclage du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice en cours; commentaire de l'évolution au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestres;
- en été, rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, présentation – pour approbation – d'un budget pour l'année suivante.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable envers le Conseil d'administration. Il est indépendant de la Direction générale et administrativement subordonné à la présidente du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne, lesquels sont décrits dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. L'organe de

révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne vérifie si la banque dispose d'un système de contrôle interne efficace, approprié aux risques, qui permet à l'entreprise de réaliser ses objectifs. Il fait un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure de la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Ses priorités sont établies sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille avec l'organe de révision externe. En 2017, l'organe de révision interne s'est assuré de la sécurité, de la conformité et de l'adéquation des principaux processus de la banque. Il a procédé à d'importants examens des cœurs de métier de la banque, du pilotage et des processus de soutien, notamment des examens de projets et des TI.

## DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale de la BCBE, composée de cinq membres, est organisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit: les quatre Départements Clientèle privée et Clientèle entreprises, Clientèle de placement/Grands clients, Finances et Production et exploitation sont chacun dirigés par un membre de la Direction générale. Le Secrétariat général, Personnel et formation ainsi que la Gestion des crédits relèvent directement du président de la Direction générale. Y font leur entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Armin Brun, chargé du Département Clientèle privée et Clientèle entreprises, ainsi que Mark Haller, responsable du Département Production et exploitation. Johannes Hopf, qui dirigeait

auparavant le Département Production/Exploitation, a quitté la Direction générale pour des raisons d'âge.

Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 14 et 15. Tous les membres de la Direction générale ont la nationalité suisse.

Aucune tâche de management n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu.

Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



### Hanspeter Rüfenacht

\* 1958 ; CEO/président de la Direction générale

Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoun et un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration de Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises, dans la gestion des crédits de l'Union de banques suisses et chez UBS. Il intègre la BCBE en 1999 et reprend la direction des crédits. Au 1<sup>er</sup> février 2002, il est élu à la Direction générale. Il prend la tête du Département Conseil et vente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, il accède à la fonction de président de la Direction générale. Hanspeter Rüfenacht est membre du Conseil d'administration du groupe Jungfraubahn Holding AG et de celui de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), il préside la Volkswirtschaftliche Gesellschaft du canton de Berne et il siège au comité de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne.



### Stefan Gerber

\* 1958 ; responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage juridique à Soleure et obtient, en 1986, le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il acquiert des connaissances bancaires en travaillant pour UBS, pour la Banque Cantonale de Soleure, plus tard rebaptisée Banque SoBA. Stefan Gerber entre à la Direction générale de la BCBE en 2002. Il siège au conseil d'administration des entreprises suivantes: Jura Elektroapparate AG, Jura Kaffeemaschinen Holding AG, Jura Henzirohs Holding AG; il est présent dans le conseil de fondation de Leo & Elisabeth Henzinrohs-Studer, dans celui de Robert Walser et dans celui d'Universität und Gesellschaft de l'Université de Berne.



### Johannes Hopf

\* 1957 ; responsable du Département Production et exploitation (jusqu'au 31 décembre 2017)

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, sanctionnée par un diplôme d'expert-comptable et de contrôleur en 1988, Johannes Hopf suit des études postgrades à l'Université de Berne, où il obtient, en 2000, un *Master Health Administration* (M.H.A.). Il débute sa carrière dans les assurances en 1977. Il occupe des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés: COO (*chief operation officer*) de *Grütli Suisse*, président suppléant de la direction de la Visana et, à partir de 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf rejoint la Direction générale de la BCBE en tant que responsable Production et exploitation. Il a présidé le conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG jusqu'au 31 décembre 2017 et celui de Berimag AG jusqu'au 30 novembre 2017. Il préside le conseil d'administration de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, le conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et le conseil de fondation des logements pour personnes âgées d'Egghölzli.



### Alois Schärli

\* 1962; responsable du Département Finances

Alois Schärli effectue un apprentissage commercial, puis acquiert une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne. Il suit des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il est ensuite actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il obtient le diplôme d'expert-comptable et de bank controller, et occupe diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli rejoint la BCBE en tant que responsable de la gestion financière. En 2010, il est élu au sein de la Direction générale en tant que directeur financier. Il est président ad intérim du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, membre du conseil d'administration de Berimag AG, membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA et président du conseil de fondation de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de clusters sectoriels (Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster); il préside en outre le conseil d'administration de BEKB/BCBE Finanz AG.



### Armin Brun

\* 1965; responsable du Département Clientèle privée et Clientèle entreprises (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Après avoir obtenu un diplôme en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun travaille au sein de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing et assume diverses fonctions dirigeantes dans la vente. À partir de 2001, il s'occupe – en tant que membre de la direction – de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il dirige l'unité Marché et distribution. Il obtient son diplôme d'études postgrades en *Bankmanagement* à l'IFZ de Zoug. Il suit aussi l'*International Executive Program* à l'INSEAD de Fontainebleau et le programme *Strategic Leadership* à l'IMD de Lausanne. Il devient ensuite responsable Marketing à PostFinance, puis responsable de la transformation de La Poste SA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est responsable Clientèle privée/ Clientèle entreprises à la BCBE.



### Mark Haller

\* 1974; responsable du Département Production et exploitation (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Déjà au cours de ses études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Mark Haller travaille dans diverses unités organisationnelles de la BCBE. Au terme de sa formation, il intègre les unités Gestion des crédits et Controlling et distribution. En 2014, il reprend les rênes de l'unité Organisation et informatique. En 2017, Mark Haller suit le programme *Transition to General Management* à l'INSEAD de Fontainebleau. Élu à la Direction générale de la BCBE, il est responsable Production et exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est directeur et membre du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG et président du conseil d'administration de Berimag AG.

## DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du

ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs peuvent

demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci, ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale sont déterminantes.

### Politique en matière de dividendes

La politique des dividendes de la BCBE veut que 70 % au plus du bénéfice annuel soient distribués, du moment que le taux de couverture de fonds propres dépasse 200 % (ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux Bâle III de plus de 16 %). Si ce taux est inférieur à 200 %, la part réservée au

dividende ne peut excéder 50 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine et des bénéfices nets.

## CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

L'obligation de présenter une offre conformément aux art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

## ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers AG est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'organe de révision externe. Christoph Käppeli est responsable de ce mandat. Société agréée par la FINMA, PricewaterhouseCoopers AG a été reconduite par l'Assemblée générale de la BCBE du 16 mai 2017 comme auditeur/réviseur de l'exercice 2017.

En 2017, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se chiffrent à 1 007 500 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit atteignent 184 400 francs (hors TVA). Elles concernent la nouvelle orientation des TI, l'audit QI et l'examen des normes GIPS. Il n'a pas été payé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le Conseil d'administration dispose des instruments de surveillance et de contrôle pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent

## En vertu de la politique des dividendes de la BCBE, 70 % au plus du bénéfice annuel sont distribués aux actionnaires.

Conseil d'administration. Après avoir acheté des actions et demandé d'être reconnu actionnaire, chaque acheteur est considéré actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société l'admette comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs du refus de l'inscription sont énumérés au chapitre Structure du capital (cf. page 29).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives,



les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conforme au droit des sociétés anonymes et le rapport se fondent sur des dispositions du CO. Les droits et les obligations de l'organe de révision au devoir de surveillance sont régis par les dispositions de la LB et les ordonnances y relatives. Le responsable de la révision interne définit ses travaux d'audit dans un plan ad hoc qui doit être approuvé par la présidente du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité d'audit et des risques a été mis en place; les tâches et les compétences qui lui incombent sont énumérées à la page 34. Le président du comité d'audit et des risques a non seulement pris part aux séances de celui-ci, mais aussi rencontré à plusieurs reprises des réviseurs internes et des réviseurs externes.

## **POLITIQUE D'INFORMATION**

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FOOSC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, sont conformes à l'obligation de déclarer prévue par la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le truchement de son site Internet.

► [bcbe.ch](http://bcbe.ch)



« Après une carrière de pro dans le foot,  
je rêvais de concilier vie professionnelle et  
passion du ballon rond. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 46.

## III Rapport de rémunération

### Sommaire

<b>COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>42</b>
Organisation	42
Marche à suivre	42
<b>SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>42</b>
Composantes	42
Conseil d'administration	44
Direction générale	47
<b>RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2017</b>	<b>49</b>
Modifications intervenues pendant l'exercice	49
Conseil d'administration	49
Direction générale	51
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	51
Personnes proches	52
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>53</b>

## Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations des documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise), d'economiesuisse.

### COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS

#### Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale, le comité de rémunération, composé d'Antoinette Hunziker-Ebneter (présidente), de Daniel Bloch et de Peter Wittwer, règle les questions de rémunération; ils sont membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Son secrétaire Hanspeter Rüfenacht, le président de la Direction générale, n'a pas de droit de vote.

#### Marche à suivre

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'attention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne, et il fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat et les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année le montant global. À chaque séance, le comité de rémunération rédige un rapport à l'attention du Conseil d'administration qui a siégé avant lui.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2017 pour concevoir le système de rémunération.

Si après la décision d'approbation de l'Assemblée générale, de nouveaux membres de la Direction générale sont nommés, et si le montant approuvé se révèle insuffisant, un montant supplémentaire, s'élevant au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale, est disponible. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

### SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

#### Composantes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration se fonde exclusivement sur une indemnité fixe.

Fait exception la prime de développement durable qui sera versée pour la dernière fois en 2018 et dont le droit est né au 31 décembre 2017.

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- part fixe : espèces et plan d'actionnariat;
- part variable : espèces et prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017.

En outre, des prestations de prévoyance sont versées à la présidente du Conseil d'administration. Elles sont également versées aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure n'a été prise qui empêche le transfert ou la prise de contrôle.

### PLAN D'ACTIONNARIAT

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs à l'entreprise et de les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé, entièrement ou en partie par tous les collaborateurs pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le prix d'achat d'une action nominative correspond au cours moyen, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice sous revue, déduction faite de 140 francs, soit à 39.15 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2017.

La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

## **PRIME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRIME DE PRÉVOYANCE**

L'objectif financier de la BCBE consiste à dégager sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Il est réalisable sur deux périodes. Si les objectifs minimaux sont réalisés, une prime de développement durable est versée au titre de la période 2013 à 2017, une prime de prévoyance au titre de la période de 2018 à 2022. La prime de développement durable est une prime versée au Conseil d'administration, à la Direction générale et aux collaborateurs de la BCBE. La prime de prévoyance est créditée à la Caisse de pension de la BCBE comme réserve de stabilisation. L'allongement de l'espérance de vie fait que les rentes sont payées plus longtemps, raison pour laquelle le capital épargné par chaque individu doit suffire pour un nombre d'années plus important. Les taux d'intérêt étant bas sur les marchés financiers, les caisses de pension dégagent des rendements trop faibles pour assurer les rentes futures. La réserve de stabilisation servira avant tout à atténuer les effets de cette réalité. Le Conseil de fondation de la Caisse de pension de la BCBE décidera de l'utilisation qui sera faite de la réserve de stabilisation.

Les deux primes sont accordées si 300 millions de free cash-flow au moins sont dégagés pendant chacune des deux périodes considérées; leur montant est néanmoins limité à 550 millions de francs par période. 2% du free cash-flow sont versés chaque année sur un compte fiduciaire comme prime conditionnelle suspensive. Si le montant minimal n'est pas dégagé pendant une des périodes de référence, les montants réservés sont crédités à la banque.

Les collaborateurs ont droit au versement pour autant qu'ils justifiaient, au 31 décembre 2017, d'un contrat de travail non dénoncé et à durée indéterminée. Le montant du

versement dépend de la rémunération globale obtenue pendant les années civiles conférant ce droit. Les collaborateurs retraités (membres de la Direction générale compris) et les membres du Conseil d'administration qui ont quitté la banque pendant la période de référence ont droit en principe au versement. L'influence des collaborateurs sur la réalisation des objectifs à moyen terme de l'entreprise dépend du niveau de fonction. Plus celui-ci est élevé, plus l'influence est grande. Aussi, le droit à la prime de développement durable est-il lié au niveau de fonction. Pour prendre en considération ces éléments, des coefficients sont utilisés pour classer les niveaux de fonction. Multipliée par ce coefficient, la prime de développement durable donne la somme versée. Le coefficient applicable aux collaborateurs se situe entre 1,00 et 1,67, suivant leur niveau de fonction; celui des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est fixé à 2,00.

La dotation 2017 au compte fiduciaire est de 1,6 million de francs (2% du free cash-flow de 78,1 millions de francs). Pour autant que les conditions soient satisfaites, les versements auront lieu en 2018, en principe en espèces. La BCBE alloue aux membres du Conseil d'administration et aux cadres, sous forme d'actions (bloquées pendant cinq ans), la part qui dépasse le coefficient 1,00.

Les conditions d'attribution de la prime de développement durable et de la prime de prévoyance (objectif, période et bases de calcul, moment du versement) sont précisées dans les règlements respectifs.

### **VERSEMENT DE LA PRIME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE DE 2013 À 2017**

Durant la période de 2013 à 2017, un free cash-flow de 529,5 millions de francs a été

réalisé; ce montant se situe dans le haut de la fourchette cible définie.

Partant, lors de sa séance du 24 janvier 2018, le Conseil d'administration a estimé remplies les conditions déclenchant le versement de la prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017. PricewaterhouseCoopers SA a confirmé cet état de fait dans le cadre de son mandat de vérification. Le versement aura lieu au mois de mars 2018. Le Conseil d'administration a libéré un montant égal à 10,6 millions de francs à cet effet.

La prime de développement durable étant une gratification conditionnelle, son montant ne peut être calculé qu'a posteriori, c.-à-d. au terme de la période de 2013 à 2017. De même, il n'a été possible d'apprécier qu'après coup si les conditions de versement de la prime étaient remplies. C'est pourquoi la prime de développement durable n'est pas incluse dans la rémunération ordinaire du Conseil d'administration et de la Direction générale, approuvée par l'Assemblée générale pour l'exercice 2017. Conformément à l'art. 27 al. 1 des statuts, elle fera l'objet d'une demande distincte a posteriori lors de l'Assemblée générale pour l'exercice 2017.

### **DISPOSITION TRANSITOIRE RELATIVE AU VERSEMENT DE LA PRIME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE DE 2008 À 2012**

Depuis l'exercice 2013, l'objectif financier décennal et, partant, la prime de développement durable, sont répartis sur deux périodes. En conséquence, le plan initial (pour la période de 2008 à 2017) a été suspendu à la fin de 2012. Les collaborateurs entrés en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2012 font partie de la période de 2008 à 2017. La part qui leur est due pour la période de 2008 à 2012 a été gelée à la fin de 2012; elle sera versée au mois de mars 2018. La condition reste un free cash-flow mini-

mum de 500 millions de francs entre 2008 et 2017, ainsi qu'un contrat de travail non dénoncé et à durée indéterminée au 31 décembre 2017. Lors de sa séance du 24 janvier 2018, le Conseil d'administration a également estimé remplies les conditions déclenchant le versement des fonds réservés à la fin de 2012

pour le plan suspendu. Le versement aura lieu sous réserve que Pricewaterhouse-Coopers SA confirme cet état de fait dans le cadre de son mandat de vérification. Le Conseil d'administration a libéré un montant égal à 1,6 million de francs à cet effet.

## Conseil d'administration

### MODÈLE DE RÉMUNÉRATION

Le modèle de rémunération du Conseil d'administration se fonde exclusivement sur une indemnité fixe. Fait exception la prime

### Rémunération du Conseil d'administration en 2017<sup>1</sup>

	Antoinette Hunziker-Ebner, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Eva Jaisli	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen	Peter Siegenthaler	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)									
Rémunération fixe	400	70	70	70	70	70	70	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	10		10		10	30	100
Actions fixe <sup>2</sup>	37	28	28	28	28	28	28	28	232
<b>Total<sup>3</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>467</b>	<b>108<sup>4</sup></b>	<b>108</b>	<b>98</b>	<b>108</b>	<b>98</b>	<b>108</b>	<b>128</b>	<b>1 222</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	39		9	7	7	7	7	8	84
Charges de prévoyance <sup>5</sup>	67								67
Autres									
<b>Total<sup>3</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>572</b>	<b>108<sup>4</sup></b>	<b>117</b>	<b>105</b>	<b>115</b>	<b>105</b>	<b>115</b>	<b>136</b>	<b>1 372</b>
Prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017 <sup>6</sup>									
– en espèces	21	9	9	3	3	3	9	5	61
– en actions (période de blocage de cinq ans) <sup>7</sup>	15	7	7	2	2	2	7	3	44
Prétentions au titre de la prime de développement durable pour la période de 2008 à 2012 <sup>6</sup>									
– en actions (période de blocage de cinq ans) <sup>7</sup>		72	72				9		153
<b>Total de la rémunération 2017 y c. prime de développement durable</b>	<b>608</b>	<b>195<sup>4</sup></b>	<b>205</b>	<b>109</b>	<b>120</b>	<b>109</b>	<b>139</b>	<b>144</b>	<b>1 630</b>
<b>Prêts/crédits<sup>8</sup> au 31.12.2017</b>		<b>1 024<sup>9</sup></b>	<b>14 103<sup>9</sup></b>				<b>329</b>	<b>320</b>	<b>15 776</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sans les droits à la prime de développement durable

<sup>4</sup> Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>5</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

<sup>6</sup> Explications : cf. paragraphes « Versement de la prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017 » et « Disposition transitoire relative au versement de la prime de développement durable pour la période de 2008 à 2012 ».

<sup>7</sup> Le montant correspond à la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>8</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

<sup>9</sup> Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration

de développement durable (pour la période de 2013 à 2017 et éventuelles prétentions au titre de la période de 2008 à 2012), qui sera versée pour la dernière fois en 2018 et dont le droit est né au 31 décembre 2017.

L'indemnité se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant en espèces, alloué à la présidente du Conseil d'administration, est de 400 000 francs, celui à chaque membre de 70 000 francs. En outre, la présidente du

Conseil d'administration peut acheter 400 actions nominatives BCBE par an; les autres membres peuvent acheter 300 actions nominatives par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

Le montant en espèces est versé à la présidente en douze mensualités et aux membres en deux tranches semestrielles.

La collaboration au sein des comités du Conseil d'administration donne droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour la fonction de président ou de présidente, 10 000 francs pour celle de

membre. La présidente du Conseil d'administration participe au comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset-and-Liability-Management-Committee*) comme consultante; sa rémunération est de 10 000 francs.

## PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque

## Rémunération du Conseil d'administration en 2016<sup>1</sup>

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich, jusqu'au 17.5.2016	Daniel Bloch	Rudolf Grünig, jusqu'au 17.5.2016	Eva Jaisli, depuis le 17.5.2016	Christoph Lengwiler, depuis le 17.5.2016	Jürg Rebsamen, depuis le 17.5.2016	Peter Siegenthaler	Rudolf Wehrli, jusqu'au 17.5.2016	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)												
Rémunération selon modèle de rémunération												
– fixe	200	40	17	40	17	23	23	23	40	17	40	480
– variable	200	40	17	40	17	23	23	23	40	17	40	480
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	4	6	4		6		10	4	26	100
Actions												
– fixe <sup>2</sup>	21	16	7	16	7	9	9	9	16	7	16	135
– variable <sup>2</sup>	21	16	7	16	7	9	9	9	16	7	16	135
<b>Total<sup>3</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>473</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>51</b>	<b>118</b>	<b>51</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>122</b>	<b>51</b>	<b>138</b>	<b>1 330</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	23		5	7	5	1	2	1	5	4	6	61
Charges de prévoyance <sup>5</sup>	47											47
Autres												
<b>Total<sup>3</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>543</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>56</b>	<b>125</b>	<b>56</b>	<b>67</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>127</b>	<b>55</b>	<b>144</b>	<b>1 437</b>
<b>Prêts/crédits<sup>6</sup> au 31.12.2016</b>		<b>1 210<sup>7</sup></b>	<b>n.d.</b>	<b>4 143<sup>7</sup></b>	<b>n.d.</b>				<b>329</b>	<b>n.d.</b>	<b>320</b>	<b>6 002</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sans les droits éventuels à la prime de développement durable

<sup>4</sup> Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>5</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

<sup>6</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

<sup>7</sup> Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration



Patrick Baumann est l'un des 1200 collaborateurs qui bénéficient des conditions de travail attrayantes de la BCBE. Cet ancien pro de foot, devenu conseiller Clientèle privée BCBE, continue à former les talents de demain et à jouer lui-même au foot.

Patrick Baumann, responsable de team suppléant Clientèle privée BCBE, Reutigen



Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 18,15 % de la rémunération assurable maximale de 282 000 francs. La contribution de l'employé se monte à 14,85 % dans le plan « standard ».

## Direction générale

### PART FIXE

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le comité de rémunération du Conseil d'administration définit le nombre d'actions, les conditions de souscription et la période de blocage.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

### PART VARIABLE

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats du domaine de la direction et de la performance individuelle. La part variable comprend un montant en espèces.

Jusqu'au 31 décembre 2017, une prime de développement durable était prévue en sus des rémunérations citées.

### PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées en partie auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et en partie auprès d'une compagnie d'assurances sur la vie.

### INDEMNITÉS PERÇUES POUR LES MANDATS EXERCÉS

Les membres de la Direction générale, rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA, sont tenus de les reverser à celle-ci. Font exception la souscription, à ses propres risques et opportunités, d'actions bloquées (pendant au moins trois ans) à un tarif préférentiel ainsi que les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

### RETRAITE

Jusqu'à présent, les membres actuels de la Direction générale étaient soumis à la réglementation suivante: les membres de la Direction générale prennent leur retraite entre 60 et 63 ans. Les prestations supplémentaires suivantes sont versées jusqu'à 65 ans révolus:

- Rente transitoire: afin de compenser la rente AVS non encore échue, la banque verse une rente transitoire égale au montant de la rente AVS complète, basée sur le salaire AVS moyen des cinq années précédant la retraite anticipée.
- Cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative: la banque verse une participation aux cotisations AVS dues aux personnes sans activité lucrative. Elle est calculée conformément à la table des cotisations pour les personnes non actives de l'AVS, sur la base de la somme de la rente théorique, de la compensation de la rente et de la rente transitoire.
- Compensation de la rente: en se fondant sur une rente théorique, calculée sur la base des formules de prévoyance, la moitié de la diminution de la rente consécutive à la retraite anticipée est compensée. La rente théorique est calculée à l'aune du salaire annuel de base des cinq années précédant la retraite anticipée,

respectivement le salaire moyen assuré (dix fois la rente AVS maximale, actuellement 282 000 francs) des cinq années précédant la retraite anticipée.

La banque a posé des limites aux engagements éventuels. Dans le rapport de rémunération, les montants versés sont publiés au moment de leur paiement. Jusqu'à présent, le paiement avait lieu au moment du départ à la retraite.

En 2017, le comité de rémunération a modifié l'âge de la retraite des membres de la Direction générale. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les membres nouvellement élus bénéficient de la retraite à l'âge de 64 ans révolus. Les prestations de prévoyance des membres de la Direction générale sont assurées exclusivement auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. L'assurance complémentaire auprès d'une compagnie d'assurance sur la vie ne sera maintenue que pour les membres actuels. En outre, le comité de rémunération a prévu individuellement l'âge de la retraite des membres actuels de la Direction générale à l'intérieur de la fourchette existante de 60 à 63 ans. Les obligations liées au droit du travail (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) versées jusqu'à l'âge de 65 ans révolus aux membres actuels de la Direction générale ne seront plus indemnisées sur la base de la date du départ à la retraite, mais au 31 décembre 2017. Le calcul de l'indemnisation qui se fonde sur la date de la retraite de chaque membre est au détriment de la délimitation existante des prestations. Cette indemnisation sera versée à la Caisse de pension de la BCBE, qui servira les prestations garanties. En raison de cette modification de la réglementation en matière de retraite, la BCBE est libérée, à l'avenir, de toute obligation analogue liée au droit du travail. En contrepartie, les membres actuels de la Direction générale sont soumis à l'interdiction de concurrence ci-après.



THIS IS YOUR **LIFE.**  
DO WHAT YOU LOVE,  
AND DO IT OFTEN.  
IF YOU DON'T LIKE SOMETHING, CHANGE IT.  
IF YOU DON'T LIKE YOUR JOB, QUIT.  
IF YOU DON'T LIKE YOUR CITY, MOVE.  
IF YOU DON'T LIKE YOUR FRIENDS,  
STOP OVER DRINKING, AND FIND NEW FRIENDS.  
IF YOU ARE WAITING FOR YOU WHEN YOU  
START DOING THINGS YOU LOVE,  
STOP OVER DRINKING, AND FIND NEW FRIENDS.  
LIFE IS SIMPLE. EVERY LAST BITE,  
OPEN YOUR MIND, HEART, AND HEART TO ALL OF GOD'S  
AND PEOPLE. YOU ARE BLESSED BY OUR EXPERIENCES  
AND THE WORLD THROUGH YOUR OWN HANDS. TRAVEL TO  
AND SHARE YOUR PASSION GREAT WITH THEM.  
TRAVEL OFTEN, GETTING LOST WILL  
TEACH YOU MORE ABOUT YOURSELF AND YOUR WORLD.  
LIFE IS ABOUT THE PEOPLE YOU MEET, AND  
THE THINGS YOU CREATE WITH THEM.  
SO GO OUT AND START CREATING.  
**LIFE IS LIVE YOUR DREAM  
SHORT, AND SHARE  
YOUR PASSION.**

« Notre rêve était de posséder une maison dans le village vigneron de Douanne, un endroit où se détendre et se ressourcer. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 54.

Le montant cumulé, payable aux membres actuels de la Direction générale, a été versé à la Caisse de pension de la BCBE. Cette dernière est chargée de servir directement les prestations garanties. Ce montant s'élève à 3 222 267 francs (compensation de la rente: 2 286 799 francs, rente transitoire AVS: 439 450 francs, cotisations AVS: 496 018 francs). La rétribution totale la plus élevée se monte à 946 232 francs; elle est versée à Johannes Hopf. La rétribution du président de la Direction générale se monte à 831 684 francs. Le montant global des rémunérations de la Direction générale pour les années 2017 et 2018, approuvé par les deux dernières Assemblées générales, inclut 1 600 000 francs destinés aux prestations de retraite anticipée. Les prestations d'un montant de 1 622 267 francs qui ont été versées au profit des membres de la Direction générale en raison de la modification de la réglementation en matière de retraite mais qui n'ont pas encore été approuvées par l'Assemblée générale feront l'objet d'une demande distincte a posteriori lors de l'Assemblée générale pour l'exercice 2017, conformément à l'art. 27 al. 1 des statuts.

## INTERDICTION DE CONCURRENCE

Les membres de la Direction générale s'engagent, pendant la durée du contrat de travail et 36 mois au-delà de la fin des rapports de travail, autrement dit après la retraite anticipée, à ne pas faire concurrence à la BCBE, notamment en fondant une entreprise dont le but est similaire en tout ou en partie à celui de l'employeur, à ne pas participer à une telle entreprise, à ne pas accepter une fonction rémunérée ou non rémunérée au sein d'une telle entreprise; à ne fournir aucune prestation, quelle qu'elle soit, rémunérée ou non rémunérée, à une entreprise de ce type; à ne pas détourner la clientèle de l'employeur, existante ou potentielle. L'interdiction de

concurrence vaut pour les cantons de Berne et de Soleure. En cas de violation de l'interdiction de concurrence, les membres de la Direction générale doivent s'acquitter d'une peine conventionnelle de 100 000 francs par chef d'infraction. Or, le paiement de l'amende conventionnelle ne libère pas le membre de la Direction générale de l'obligation de continuer à respecter l'interdiction de concurrence. Dans tous les cas, même si l'amende est acquittée, la BCBE est en droit de demander qu'il soit mis un terme à cette situation et de demander réparation des autres dommages. Des dérogations peuvent être accordées par le Conseil d'administration. Pour être valables, toute dérogation, tout ajout ou toute autre modification à l'interdiction de concurrence nécessitent la forme écrite.

## RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2017

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

## Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération ont été modifiés comme suit:

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le précédent modèle de rémunération comprenait une part fixe et une part variable. La rémunération variable dépendait du bénéfice net avant impôts, réalisé par la banque, et correspondait au maximum au montant de la part fixe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le modèle de rémunération se fonde exclusivement sur une indemnité fixe. Le montant fixe en espèces, alloué à chaque membre, a été adapté: il se monte désormais à 70 000 francs. Jusqu'à présent, la rémunération maximale

(cumul des parts fixe et variable) était de 80 000 francs. Le droit de souscription fixe sur le plan de l'actionnariat a été fixé à 300 actions. Jusqu'à présent, le droit de souscription maximal (cumul des parts fixe et variable) était de 300 actions. Hormis la transformation de la part variable en une part fixe, la rémunération de la présidente du Conseil d'administration est demeurée inchangée.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Jusqu'à fin 2016, la part variable comprenait un montant en espèces et un droit de souscription d'actions nominatives BCBE. Pour les membres de la Direction générale également, le droit de souscription variable à des actions nominatives a été transformé en un droit de souscription fixe.

Par ailleurs, la réglementation en matière de retraite des membres de la Direction générale a été modifiée (cf. paragraphe Direction générale/Retraite).

## Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et le précédent figurent aux pages 44 et 45.

## RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, ni rétribution ni émoluments de consultant ne sont consentis au sens du chiffre 5 de l'annexe de Directive Corporate Governance (DCG du 1<sup>er</sup> septembre 2016 de SIX Swiss Exchange) et de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements,

## Rémunération de la Direction générale

	Hanspeter Rüfenacht Président de la Direction générale		Total Direction générale	
	2017	2016	2017	2016
Rémunérations brutes (en milliers de francs)				
Salaire				
– fixe	450	450	1 495	1 496
– variable	210	210	720	720
Actions				
– fixe <sup>1</sup>	69	40	195	113
– variable <sup>1</sup>		40		113
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	1		10	8
<b>Total<sup>2</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>731</b>	<b>741</b>	<b>2 420</b>	<b>2 450</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	48	47	175	155
Charges de prévoyance <sup>3</sup>	208	208	702	694
Autres charges	8	8	26	26
<b>Total<sup>2</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>994</b>	<b>1 003</b>	<b>3 322</b>	<b>3 325</b>
Prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017				
– en espèces	61		200	
– en actions (période de blocage de cinq ans) <sup>4</sup>	45		147	
<b>Total de la rémunération 2017 y c. prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017</b>	<b>1 099</b>		<b>3 669</b>	
Indemnisation de toutes les obligations relevant du droit du travail en rapport avec la modification de la retraite <sup>5</sup> (y c. cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC)	832		3 222	
<b>Total de la rémunération 2017, y c. prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017 et cotisations de l'employeur en rapport avec la modification de la retraite</b>	<b>1 931</b>		<b>6 892</b>	

<sup>1</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>2</sup> Sans les droits éventuels à la prime de développement durable

<sup>3</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

<sup>4</sup> Le montant correspond à la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>5</sup> Cf. page 47.

Prêts et crédits<sup>1</sup>

Prêts/crédits (en milliers de CHF)	31.12.2017	31.12.2016
<b>Total Direction générale</b>	<b>9 250</b>	<b>6 010</b>
dont montant le plus élevé:		
– Johannes Hopf	4 620	
– Hanspeter Rüfenacht		2 100

<sup>1</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

## PRÊTS ET CRÉDITS

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. 99 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration en 2017 sont couverts (98 % en 2016).

### Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale en 2016 et en 2017 figurent à la page 50.

## RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées.

## PRÊTS ET CRÉDITS

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 86 % des prêts alloués sont couverts (100 % en 2016). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2017 figurent à la page 50.

### Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et en 2016, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration ni à ceux de la Direction générale. Font exception la prime de développement durable (pour la période de 2013 à 2017) ainsi qu'un éventuel solde résiduel (pour la période de 2008 à 2012), exigible à partir du 31 décembre 2017, qui sera versé pour la dernière fois en 2018.

Les membres qui, pendant la période de référence, quittent le Conseil d'administration ou prennent leur retraite après avoir siégé à la Direction générale conservent leurs droits de souscription pour la prime de développement durable. Le montant de celle-ci ne peut être défini avec précision qu'une fois les objectifs réalisés. Six anciens membres du Conseil d'administration ont actuellement droit au versement d'une prime de développement durable au 31 décembre 2017.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Les primes de développement durable suivantes ont été versées à d'anciens membres du Conseil d'administration :

	31.12.2017	
	en espèces	en actions <sup>1</sup>
<b>Prime de développement durable pour la période de 2013 à 2017 (en milliers de francs)</b>		
Anciens membres du Conseil d'administration		
Kathrin Anderegg-Dietrich	6	5
Rudolf Grünig	6	5
Jean-Claude Nobili	3	
Jürg Rieben	27	20
Thomas Rufer	5	3
Rudolf Wehrli	6	5
<b>Prime de développement durable pour la période de 2008 à 2012 (en milliers de francs)</b>		
Anciens membres du Conseil d'administration		
Jean-Claude Nobili		9

<sup>1</sup> Les actions sont bloquées pendant 5 ans. Le montant correspond à la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

### **Personnes proches**

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant des rémunérations en suspens accordées à des personnes proches.

# Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



## **Rapport de l'organe de révision** **à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA**

### **Berne**

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 44 à 52 du rapport de rémunération.

#### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

**Christoph Käppeli**  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

**Heinz Furrer**  
Expert-réviseur

Berne, le 1 mars 2018



La BCBE propose différentes formes de financement hypothécaire et elle accompagne les clients tout au long de la procédure. Leur rêve, Vera Herzmann et Antoine Schott l'ont réalisé : ils vivent désormais entre les vignobles et le lac de Bienne.

Antoine Schott, analyste d'entreprise, et Vera Herzmann, consultante, Douanne



## IV Rapport financier

### Sommaire

<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>56</b>
Commentaires sur l'activité de la banque	56
L'exercice 2017	58
Effectif de personnel	66
Liquidités et fonds propres	66
Emploi du bénéfice	66
Réalisation d'une évaluation de risque	66
État des commandes et des mandats	66
Activités de recherche et de développement	66
Événements extraordinaires	68
Perspectives	68
<b>BOUCLEMENT ANNUEL</b>	<b>70</b>
Bilan	70
Compte de résultat	71
Emploi du bénéfice	72
Tableau des flux de trésorerie	73
État des capitaux propres	74
<b>ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>75</b>
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	75
Principes comptables et d'évaluation	75
Gestion des risques	82
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	87
Évaluation des garanties	88
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	89
Activités externalisées	89
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	89
Informations concernant les positions du bilan	90
Informations concernant les opérations hors bilan	111
Informations concernant le compte de résultat	112
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>116</b>
<b>REPÈRES</b>	<b>122</b>
<b>ACTION BCBE</b>	<b>124</b>

## Rapport annuel

### COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

#### Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 62 sièges, la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne ; elle est également active dans le canton de Soleure. Ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Grâce à money-net et aux coopérations mises en place, elle est en mesure de proposer des services dans toute la Suisse.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5% maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

#### Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil

d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre, simples et compréhensibles pour le client, sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une opportunité que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private banking sont en plein développement.
5. La Banque Cantonale Bernoise cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils placent le client au cœur de leurs préoccupations et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 2 à 4% supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.

8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la confiance de ses clients. Elle a une politique salariale modérée. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près de 1 milliard de francs.

#### Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

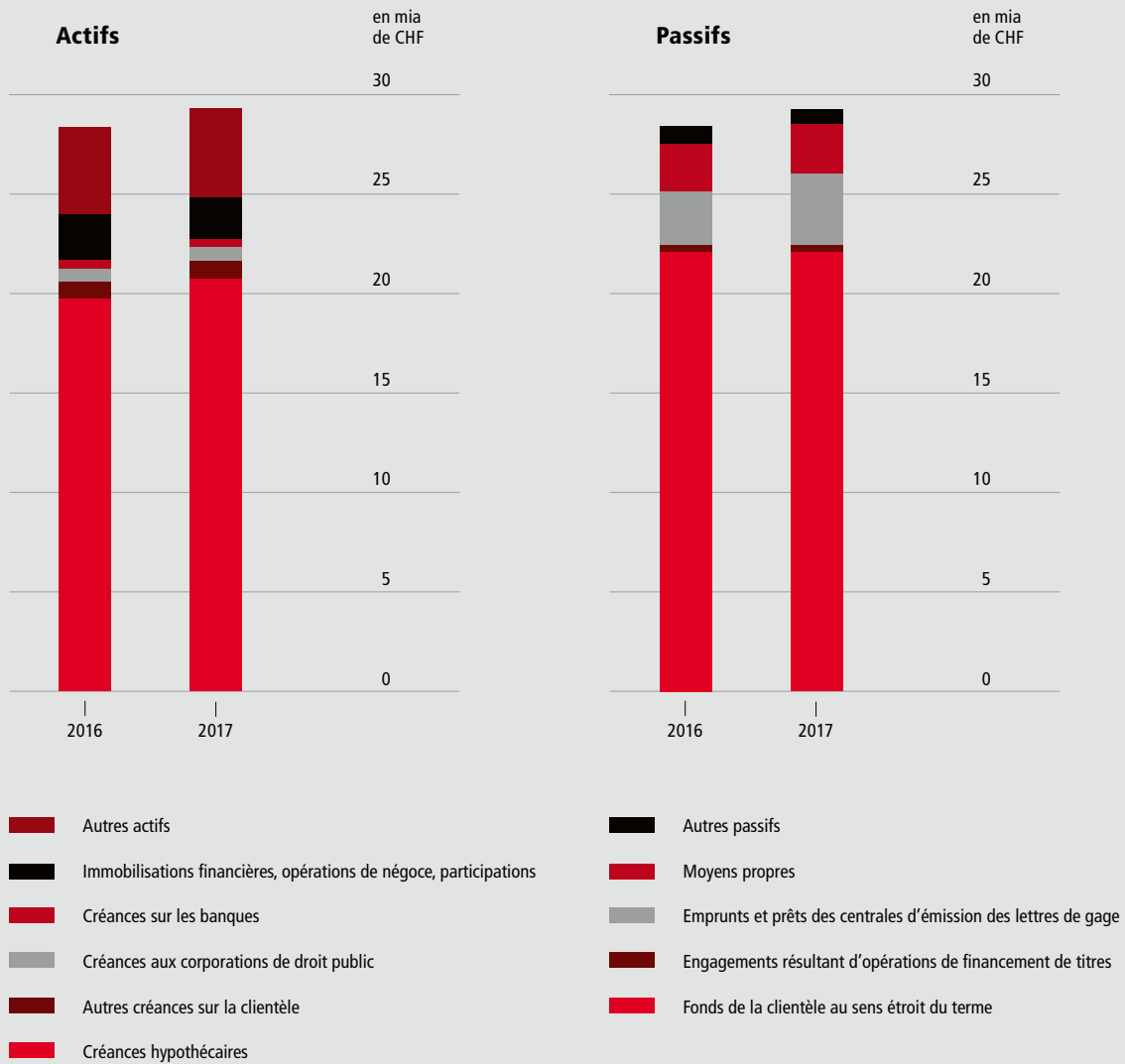
#### OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les opérations interbancaires ont un poids négligeable.

Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

## La somme du bilan a progressé



**Développement des cœurs de métier:** la somme du bilan a crû de 893,4 millions de francs, pour s'établir à 29,3 milliards de francs.

## OPÉRATIONS DE COMMISSIONS

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management s'occupe de la clientèle institutionnelle comme les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, auxquelles il propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

## OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire, d'où les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. En principe, la banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre sont effectuées sur les devises et dans le négoce de titres, assorties de limites précises. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de *minimis* applicable aux instruments de titres de participation ou de taux d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de

l'ordonnance des 10 et 22 juin 2011 sur les fondations de placements (OFP).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que jusqu'à 70 % du bénéfice annuel respectif soient affectés à la distribution des dividendes, du moment que le taux de couverture de fonds propres dépasse 200 % (ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux Bâle III de plus de 16 %). Si ce taux est inférieur à 200 %, la part réservée au dividende ne peut excéder 50 %. Une structure de bilan saine et un bénéfice net sont deux autres conditions pour qu'une distribution ait lieu.

## L'EXERCICE 2017

La BCBE a une fois encore connu une évolution réjouissante: les prêts à la clientèle ont crû de 1,1 milliard de francs pour atteindre 22,4 milliards de francs. La somme du bilan a gonflé à 29,3 milliards de francs, ce qui représente une hausse de 893,4 millions de francs. Le bénéfice de l'exercice enregistre une hausse de 6,2 % et s'établit à 137,4 millions de francs. Les actionnaires profiteront de ces bons résultats: le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter le dividende de 40 centimes, à 6.60 francs par action.

## Bilan

### LIQUIDITÉS, CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les liquidités, de 3,8 milliards de francs, se situent à peu près au niveau de l'exercice précédent. Les créances sur les banques ont fondu à 366,3 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres avoisinent 9,7 millions de francs. La trésorerie n'a jamais été à court de liquidités.

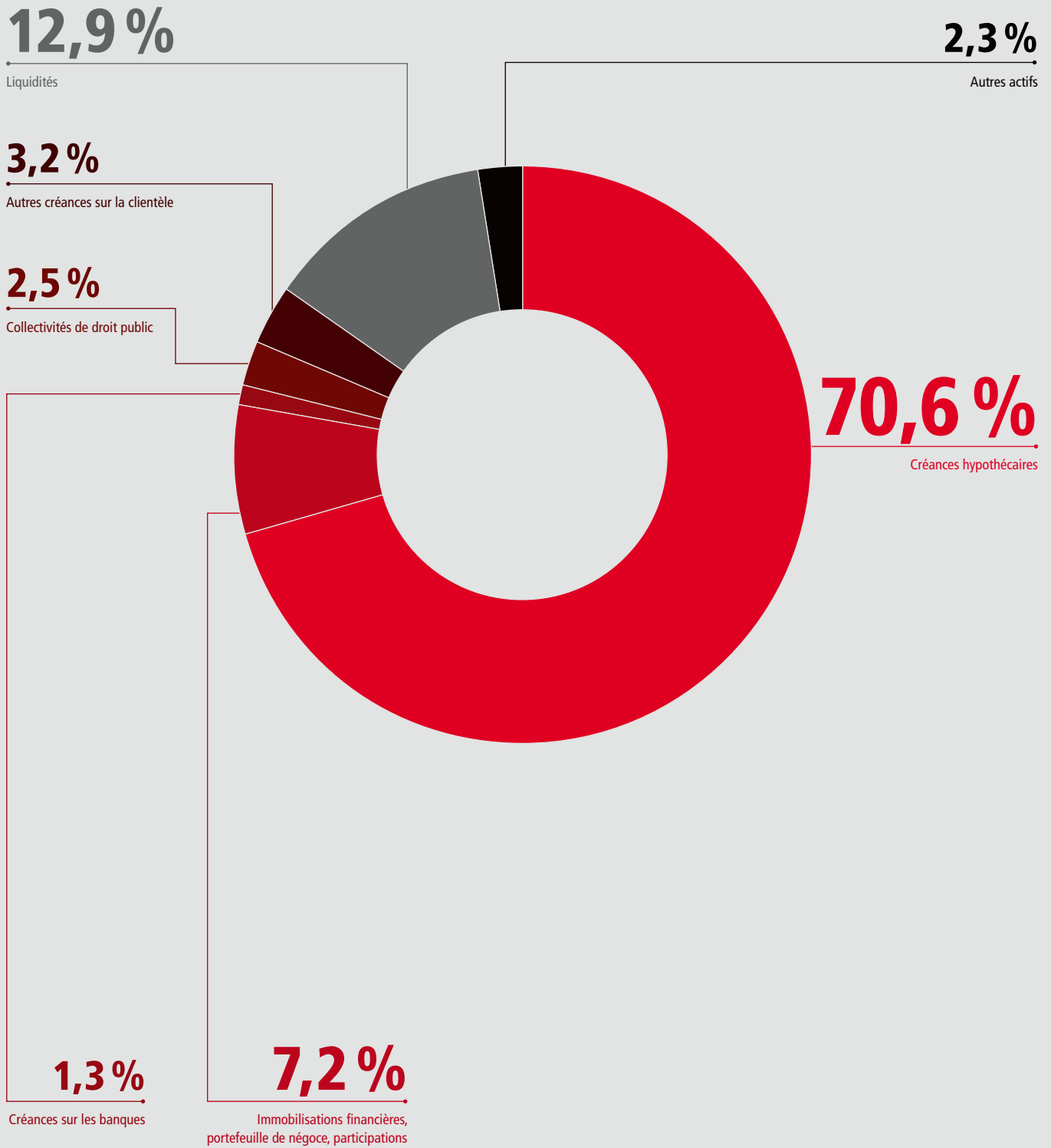
### CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) de 22,4 milliards de francs sont de 1,1 milliard supérieurs à 2016. La qualité du portefeuille de crédits a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle montre combien la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a atteint 73,8 %. La quote-part de créances sur les corporations de droit public, les services et l'artisanat a diminué, à l'inverse de celles sur les sociétés immobilières, les sociétés financières et sur l'industrie. La quote-part de créances sur la construction et l'agriculture est demeurée inchangée.

Les créances hypothécaires sont passées à 20,7 milliards de francs, en hausse de 4,9 % par rapport à 2016, sans changer de politique de crédit et en préservant la qualité du portefeuille. À fin 2017, 83,3 % des gages immobiliers servant de sûretés aux hypothèques se trouvaient dans le canton de Berne et 16,7 %

## Les créances hypothécaires ont augmenté de 4,9%



**Hausse de 4,9% :** Les créances hypothécaires ont augmenté de 972,2 millions de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

dans les autres cantons. Le niveau peu élevé des taux a favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable ne faisant que reculer. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2017 totalisent 4,1 milliards de francs, alors que leur montant total, avant la comptabilisation avec les corrections de valeur, s'établit à 19,9 milliards de francs, ou 95,0 % des créances hypothécaires (94,8 % en 2016).

Les créances sur les clients sont montées à 1,6 milliard de francs ; la quote-part de celles sur les collectivités de droit public a gonflé à 722,7 millions de francs.

### **OPÉRATIONS DE NÉGOCE**

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres n'entre pas dans les activités principales de la BCBE. Il se monte à 7,8 millions de francs, répartis à 25,7 % sur les titres à rémunération fixe, à 74,1 % sur les métaux précieux et à 0,2 % sur les titres de participation.

### **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières ont baissé de 0,2 milliard pour s'établir à 2,1 milliards de francs fin 2017, dont 91,8 % d'obligations, 7,4 % d'actions et de fonds de placement, 0,7 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. À la fin de l'exercice, la valeur comptable des obligations se montait à 1,9 milliard de francs. La plus grande attention est portée à la diversification des titres et à la solvabilité des débiteurs. À fin 2017, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 152,4 millions de francs. Trois immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

### **PARTICIPATIONS**

La valeur comptable des participations est de 43,0 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions RTC Real-Time Center AG (100,0 %), la résidence pour personnes âgées Talgut Ittigen AG (66,7 %), la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7 %), BioMedInvest AG I (38,5 %) et Jungfraubahn Holding AG (14,3 %).

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES**

Les immobilisations corporelles ont grimpé de 26,3 millions de francs, à 221,3 millions. Jusqu'à présent, le centre d'exploitation de Liebefeld appartenait à 40 % à RTC Real-Time Center AG, en copropriété. La BCBE a racheté cette part pour un montant de 28,0 millions de francs, devenant ainsi l'unique propriétaire de l'immeuble. Au total, 56,7 millions de francs ont été investis dans des immobilisations corporelles (cf. page 97). Au cours de l'exercice, un examen exhaustif de la valeur des immeubles à l'usage de la banque a été effectué (cf. page 64, chapitre Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles). Les immeubles de la banque affichent une valeur comptable de 194,2 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 16,9 millions, les autres immobilisations corporelles et les logiciels à 10,1 millions de francs.

### **AUTRES ACTIFS**

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés atteignent 19,5 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 1,3 million, à 22,2 millions de francs ; ils intègrent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont progressé de 52,6 millions, à 394,4 millions de francs, à la suite de créances plus élevées d'impôt anticipé des opérations de négoce de seconde ligne.

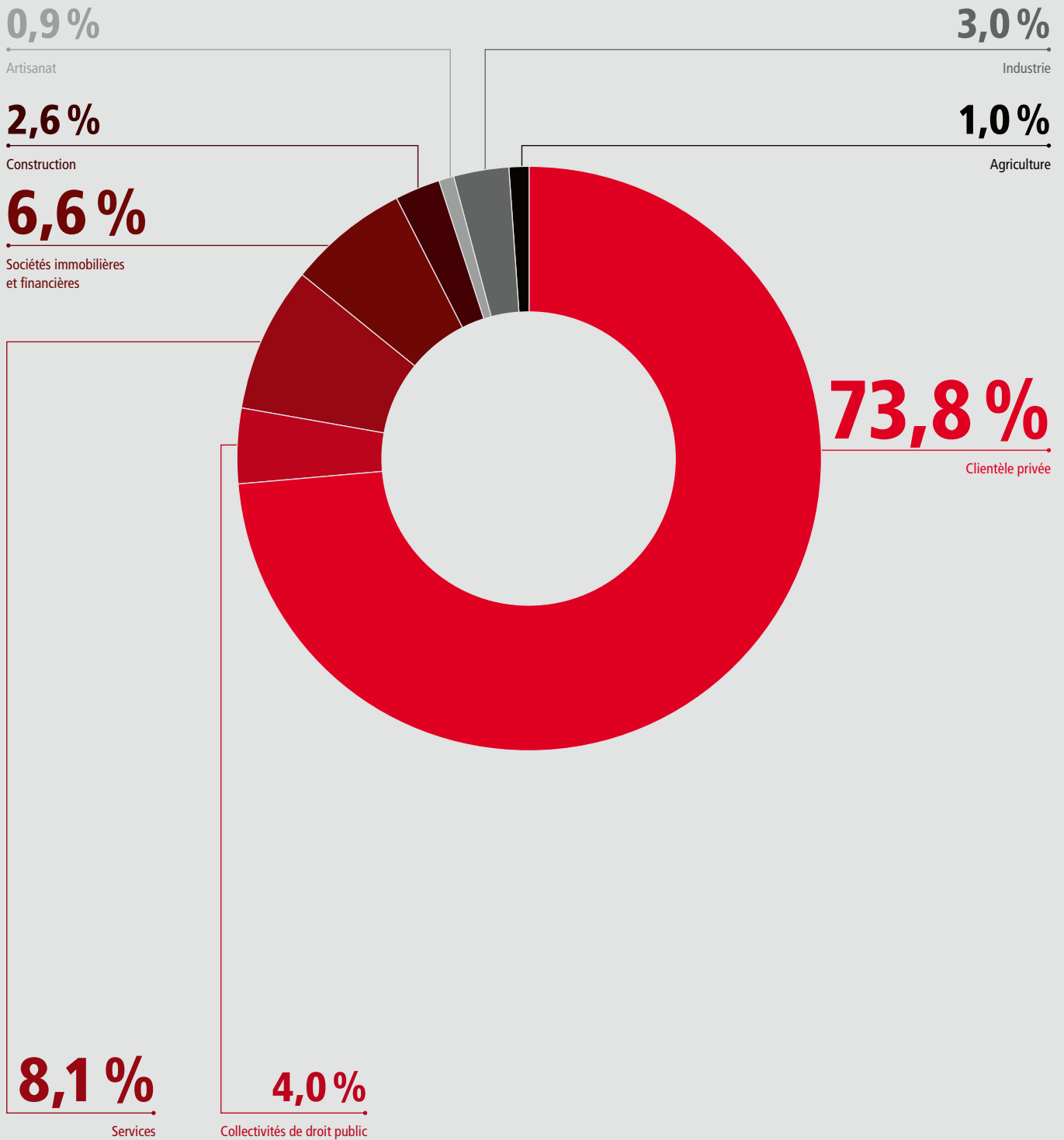
### **ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES**

Les engagements envers les banques ont diminué de 12,9 millions, à 49,7 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 354,4 millions de francs, alors qu'ils étaient de 302,3 millions un an auparavant ; cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités alors que les taux sont négatifs.

### **FONDS DE LA CLIENTÈLE**

La ventilation des avoirs de la clientèle à fin 2017 apparaît sur le graphique de la page 63. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé de 0,1 %, à 22,0 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne à concurrence de 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire à concurrence de 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a fléchi à 70,0 millions de francs ; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,90 % (1,01 % en

## Plus de deux tiers des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



**Le financement bénéficie à différents secteurs.** Le secteur des services ainsi que les sociétés immobilières et les sociétés financières représentent la majeure partie; ils sont suivis des pouvoirs publics.

(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

2016). Le volume des emprunts s'est maintenu à 200,0 millions de francs à fin 2017. Les emprunts sur cédules hypothécaires ont été remboursés à hauteur de 58,0 millions de francs; les 923,0 millions assortis d'une rémunération plus faible sont nouveaux. La valeur du portefeuille est de 3,4 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci se montent à 56,4 millions de francs.

## PROVISIONS

Les provisions (cf. page 102) ont régressé de 2,5 millions, à 333,1 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et pour opérations hors bilan. À fin 2017, elles s'élèvent à 221,4 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,8 millions de francs, les autres provisions 43,0 millions de francs.

## AUTRES PASSIFS

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 24,2 %, à 263,1 millions de francs. L'accroissement à 95,5 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une hausse de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 36,6 millions de francs.

## CAPITAL PROPRE

Le capital propre nominal totalise 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions et les réserves légales issues du bénéfice 171,6 millions. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 72,0 millions, à 1,3 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau Évolution du capital propre à la page 30).

## Compte de résultat

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Le résultat brut des opérations d'intérêts se monte à 268,6 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,16 %, alors qu'elle était de 1,20 % en 2016. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un bas niveau (0,5 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 71,1 millions de francs (73,0 millions de francs en 2016). La marge d'intérêt brute est de 0,92 % (0,95 % en 2016), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 3,8 millions de francs, à 18,2 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 39,7 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défail-

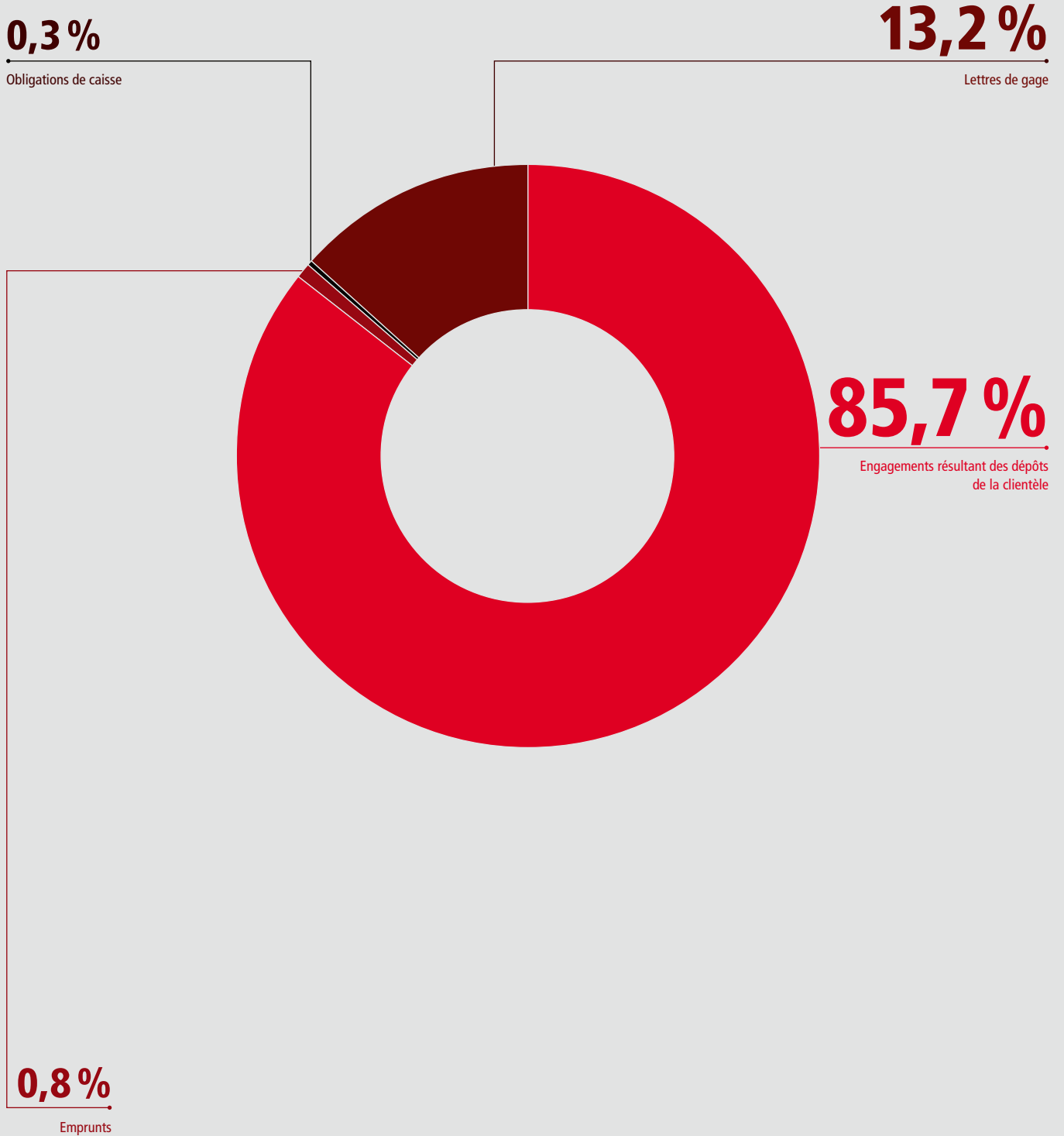
lance sur les créances sur la clientèle de 39,1 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liées aux immobilisations financières de 1,5 million de francs ont été dissoutes. Des corrections de valeur à hauteur de 1,6 million de francs ont été constituées pour prévenir les risques de défaillance latents. Les pertes liées aux opérations d'intérêt atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,9 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 308,3 millions de francs.

### PRODUIT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a atteint 105,1 millions de francs, soit une hausse de 4,8 millions de francs par rapport à 2016. Avec une part de 68,9 % (67,3 % en 2016), le conseil en gestion de patrimoine représente toujours la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) se montent à 18,5 milliards de francs (18,7 milliards de francs en 2016). À l'influence du marché de 1,4 milliard de francs s'oppose une sortie nette de capitaux de 1,6 milliard, qui est principalement à mettre sur le compte de la perte d'un grand client institutionnel. Les placements en fonds dans les dépôts clients se sont accrus de 744,1 millions de francs à 6,7 milliards, dont une progression de 672,2 millions à 2,2 milliards pour les fonds BCBE. La proportion de valeurs en dépôt confiée en gestion intégrale à la banque s'est étendue à 4,6 milliards de francs, ou 25,1 % de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions sur les opérations de négoce et des placements a augmenté de



## La détention de liquidités par des clients demeure élevée



**Fidélité de la clientèle:** les dépôts de la clientèle dépassent 22 milliards.  
(Base: fonds de la clientèle)

7,4 %, à 72,4 millions de francs. Les produits de courtage ont progressé à 17,6 millions de francs. Les frais de gestion de dépôts et d'actifs ont enregistré une hausse, atteignant 37,9 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 39,0 millions de francs. Les charges de commissions ont enregistré une hausse, à 11,1 millions de francs.

### **PRODUIT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE**

Le résultat des opérations de négoce se situe à 21,8 millions de francs, soit 2,5 millions de francs de plus qu'en 2016. 21,0 millions de francs proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux. Un bénéfice de 0,8 million de francs résulte du négoce de titres que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

### **AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES**

Les autres résultats ordinaires ont grimpé de 3,1 millions de francs, à 24,3 millions de francs. L'aliénation d'immobilisations financières pour un montant de 9,6 millions de francs a permis de dégager un bénéfice de 2,2 millions de francs, supérieur à celui de 2016. Le produit des participations a atteint 6,2 millions de francs, les autres produits ont totalisé 9,6 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 1,1 million de francs.

### **CHARGES D'EXPLOITATION**

Par rapport à 2016, les charges d'exploitation ont augmenté de 3,6 millions de francs, ou 1,5 %, et se montent à 251,9 millions de francs. Les charges de personnel se sont accrues de 0,2 %, à 138,1 millions de francs.

À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que les dépôts en faveur de la prime de développement durable. Les autres charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2016, de 110,5 millions à 113,8 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 54,8 %.

### **CORRECTIONS DE VALEUR SUR PARTICIPATIONS, AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES**

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont de 51,5 millions de francs. Au cours de l'exercice, un examen exhaustif de la valeur des immeubles à l'usage de la banque a été effectué (cf. page 81). En conséquence, des amortissements exceptionnels de 23,6 millions de francs ainsi qu'un produit extraordinaire de 25,0 millions de francs provenant de la suppression des dépréciations ont été comptabilisés. En outre, des charges d'amortissement de 6,7 millions de francs concernant les immeubles de la banque et autres immeubles ont servi à alimenter le fonds de renouvellement pour maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les investissements effectués pour maintenir la substance sont imputés au fonds de renouvellement.

19,0 millions de francs d'amortissements portent sur l'informatique, 2,2 millions de francs sur le mobilier, les machines et les équipements.

### **VARIATIONS DES PROVISIONS ET AUTRES CORRECTIONS DE VALEUR, PERTES**

Un montant de 9,4 millions de francs d'autres provisions a été constitué, tandis que les provisions sur les autres risques commerciaux ont été accrues de 0,5 million de francs. Les pertes de 0,5 million de francs sont portées au compte de résultat.

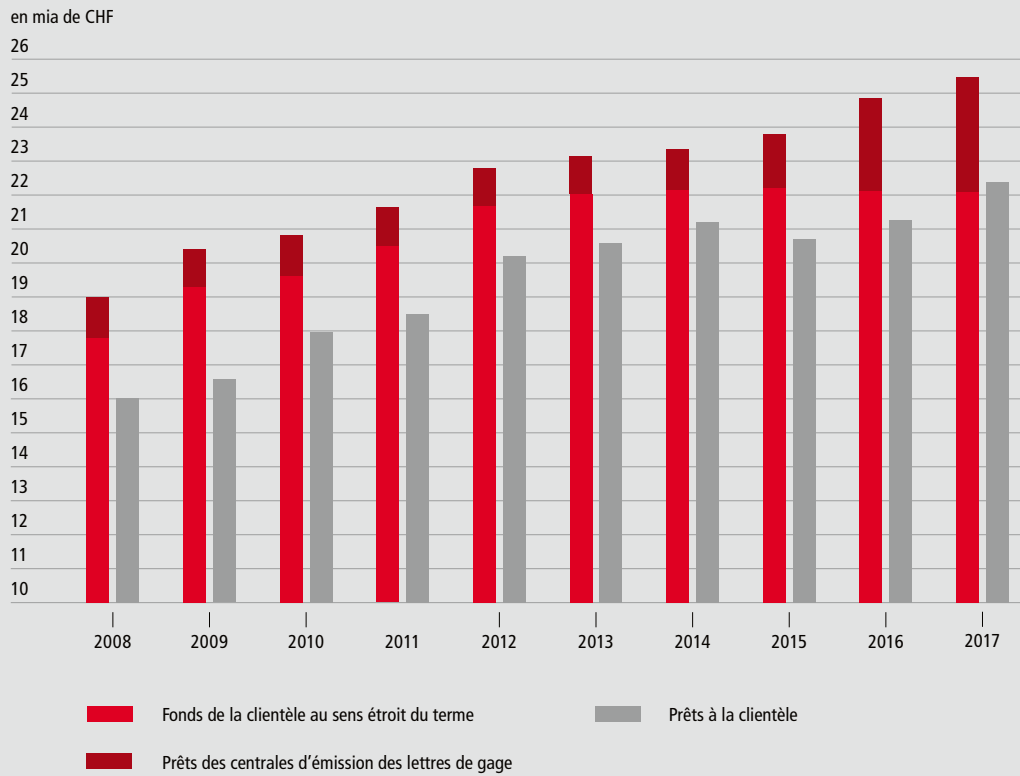
### **CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES**

L'annexe au rapport de gestion (cf. page 113) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 42,2 millions de francs. En sus des produits exceptionnels de 25,0 millions de francs provenant des estimations immobilières (susmentionnés), des produits extraordinaires de 17,3 millions de francs provenant d'aliénation de participations et d'immeubles ont été réalisés. Les charges extraordinaires s'élèvent à 0,3 million de francs.

### **VARIATIONS DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Les réserves pour risques bancaires généraux atteignent 615,3 millions de francs. Les corrections de valeur devenues superflues et les produits extraordinaires (p. ex. bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 48,5 millions de francs, si bien qu'elles ne figurent pas dans le résultat opérationnel. Par ailleurs, la moitié des coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt ont été compensées par la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 35,6 millions de francs.

## Bon refinancement



**Bon refinancement:** les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission des lettres de gage.

Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 12,9 millions de francs ont ainsi été constituées.

## FISCALITÉ

La charge fiscale est passée à 37,4 millions de francs (34,2 millions de francs en 2016). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

## BÉNÉFICE

Le bénéfice a progressé de 6,2%, à 137,4 millions de francs (129,4 millions de francs en 2016). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2016, le bénéfice au bilan se chiffre à 137,8 millions de francs.

## EFFECTIF DE PERSONNEL

Fin 2017, l'effectif de personnel était de 1224 collaborateurs (1214 en 2016). Ce chiffre comprend aussi 110 apprentis, personnes préparant la maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires ou stagiaires en formation.

## LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Les exigences de liquidités des art. 12 à 18 de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur les liquidités des banques (OLiQ) et les réserves minimales figurant aux art. 12 à 17 de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à

la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,42 milliards de francs (2,33 milliards de francs en 2016). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour couvrir des risques stratégiques, tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III atteint 19,9% (20,0% en 2016). Les prescriptions réglementaires fixent 12,0%, auxquels s'ajoute un volant anticyclique de 1,05% à respecter. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier a augmenté à 8,0% (7,9% en 2016). La BCBE mise sur une stratégie à profil de risque faible et sur une bonne dotation en fonds propres.

## EMPLOI DU BÉNÉFICE

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit :

- Distribution de dividende: 61,5 millions de francs

- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice: 76,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice: 0,3 million de francs

## RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 83.

La BCBE poursuit une stratégie à risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 82. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

## ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

L'état des commandes et des mandats de la BCBE se reflète dans l'évolution du volume de la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume sous dépôt), détaillé à la page 58.

## ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La BCBE analyse sans cesse les besoins de la clientèle et met en œuvre les mesures qui s'imposent en temps opportun. Les affaires

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2017	31.12.2016
<b>EFFECTIF DE PERSONNEL</b>		
Nombre de collaborateurs	1 224	1 214
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 016	1 009
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 011	1 040

## Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante

**5,3 %**

Autres produits ordinaires

**4,7 %**

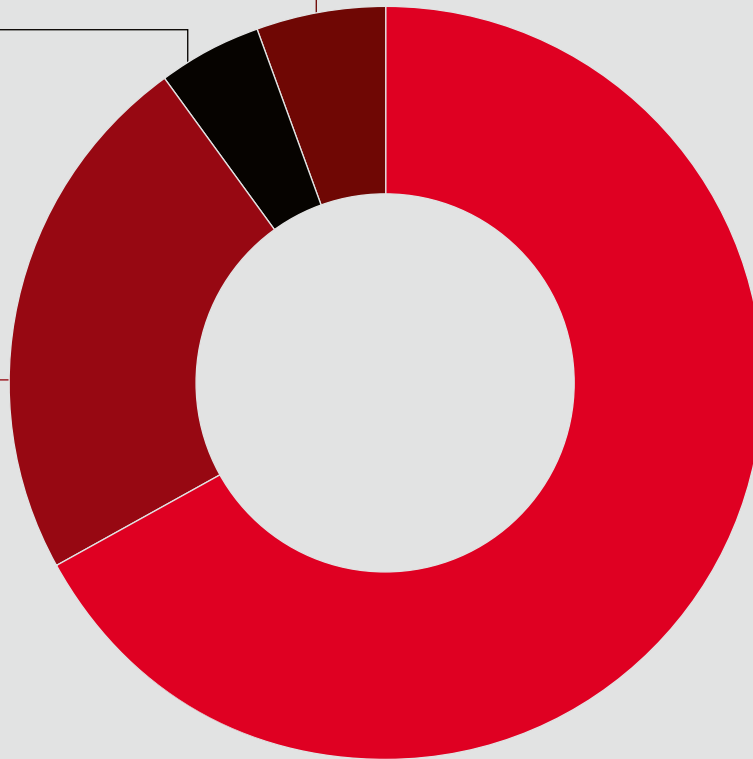
Résultat des opérations de négoce et de la juste valeur (« fair value option »)

**67,1 %**

Résultat net des opérations d'intérêts

**22,9 %**

Produit des opérations de commissions et de services



**Principaux domaines d'activité:** les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

bancaires n'échappent pas à la numérisation, à la mobilité et aux nouveaux médias ; au contraire, leur influence est grandissante. De nos jours, le client a des exigences élevées : il souhaite des prestations qui soient meilleures, plus rapides et plus avantageuses, 24 h sur 24. Il utilise les distributeurs automatiques et paie davantage sans espèces. Les opérations bancaires par voie électronique sont toujours plus fréquentes.

La BCBE a tenu compte de cette évolution et étoffé son service à la clientèle. Les produits sont commercialisés dans les sièges, en ligne ou par le truchement du Centre clientèle. Compte tenu de la multiplication des exigences réglementaires, il devient toujours plus difficile de satisfaire aux besoins de la clientèle de manière appropriée et efficace. Elles poussent les coûts à la hausse et alourdissent les processus. Les systèmes informatiques sont optimisés et adaptés afin de répondre aux exigences réglementaires et d'en réduire les effets négatifs sur le client.

La BCBE examine en profondeur la refonte de son architecture informatique. Une décision sera prise pendant l'année en cours.

Malgré le contexte difficile, la BCBE devrait pouvoir maintenir le cap en 2018 et poursuivre son objectif à long terme (free cash-flow).

Le principal objectif de la BCBE reste de doter son espace économique d'une banque saine et robuste. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer au développement autonome de la région. Elle peut compter sur la proximité avec la clientèle, son ancrage auprès des actionnaires, et donc de la population ainsi que sur un personnel motivé. La politique d'affaires s'inscrit dans la continuité. La BCBE reste un partenaire de confiance pour la société et l'économie.

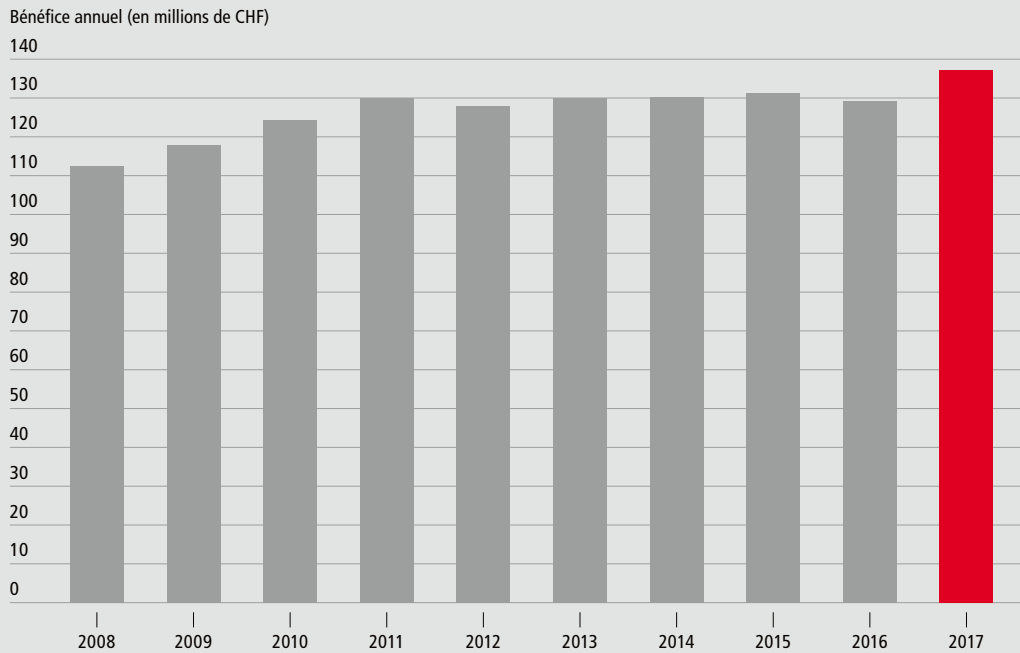
## ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

L'activité de la BCBE a évolué dans le cadre habituel.

## PERSPECTIVES

La faiblesse des taux d'intérêt couplée aux taux négatifs continue à peser sur la marge d'intérêt. La BCBE estime que, pour l'heure, les taux d'intérêt demeureront bas. C'est pourquoi la gestion des coûts restera une priorité. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt pour l'exercice 2018 devraient être semblables à 2017. Dès 2019, ils devraient cependant se replier nettement.

## Forte capacité bénéficiaire



**Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent:** le bénéfice annuel a progressé de 6,2 % pour s'établir à 137,4 millions de francs.

## Bilan

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Liquidités	3 777 075	3 820 590
Créances sur les banques	366 349	409 722
Créances résultant d'opérations de financement de titres	9 745	15 070
Créances sur la clientèle	1 647 042	1 525 026
Créances hypothécaires	20 719 922	19 747 720
Opérations de négoce	7 770	6 608
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19 528	17 240
Immobilisations financières	2 069 783	2 259 382
Comptes de régularisation	22 187	23 459
Participations	43 032	43 033
Immobilisations corporelles	221 273	194 983
Autres actifs	394 383	341 823
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>29 298 088</b>	<b>28 404 656</b>
Total des créances subordonnées	395	395
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Engagements envers les banques	49 705	62 581
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	354 403	302 327
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 004 009	22 017 950
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	263 106	347 056
Obligations de caisse	69 998	91 793
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3 597 000	2 732 000
Comptes de régularisation	95 488	78 720
Autres passifs	36 598	39 211
Provisions	333 118	335 626
Réserves pour risques bancaires généraux	615 282	602 343
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 589	171 827
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 338 073	1 266 073
Propres parts du capital	-9 248	-14 178
Bénéfice reporté	407	788
Bénéfice	137 425	129 403
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>29 298 088</b>	<b>28 404 656</b>
Total des engagements subordonnés		
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Engagements conditionnels	159 217	154 947
Engagements irrévocables	553 745	425 713
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	141 060	141 060



## Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2017	2016
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>		
Produit des intérêts et des escomptes	345 244	352 525
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	94	284
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	18 245	22 077
Charges d'intérêts	-94 946	-102 816
<b>RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>268 638</b>	<b>272 071</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	39 688	19 307
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>308 326</b>	<b>291 378</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	72 414	67 443
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 791	4 435
Produit des commissions sur les autres prestations de service	39 028	38 628
Charges de commissions	-11 141	-10 247
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>105 091</b>	<b>100 258</b>
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR</b>	<b>21 826</b>	<b>19 286</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	9 618	7 414
Produit des participations	6 206	5 340
Résultat des immeubles	2 060	2 405
Autres produits ordinaires	7 521	7 459
Autres charges ordinaires	-1 061	-1 345
<b>SOUS-TOTAL AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES</b>	<b>24 344</b>	<b>21 273</b>
<b>RÉSULTAT COMMERCIAL</b>	<b>459 587</b>	<b>432 196</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-138 133	-137 839
Autres charges d'exploitation	-113 811	-110 472
<b>SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-251 944</b>	<b>-248 311</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-51 453	-37 491
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-10 361	-428
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>145 830</b>	<b>145 965</b>
Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières et amortissements exceptionnels 2017	159 779	138 551
Produits extraordinaires	42 223	19 051
Charges extraordinaires	-289	-432
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-12 939	-981
Impôts	-37 400	-34 200
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>137 425</b>	<b>129 403</b>

## Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Bénéfice	137 425	129 403
+ Bénéfice reporté	407	788
<b>BÉNÉFICE AU BILAN À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>137 832</b>	<b>130 191</b>
<b>Emploi du bénéfice</b>		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-76 000	-72 000
Distribution de dividende	-61 512	-57 784
<b>NOUVEAU BÉNÉFICE AU BILAN</b>	<b>320</b>	<b>407</b>

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50% du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

		2017		2016
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
<b>FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)</b>				
Bénéfice	137 425		129 403	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	12 939		981	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	56 577	95 639	52 187	70 444
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	51 453		37 491	
Suppression des corrections de valeur		24 966		
Provisions et autres corrections de valeur	12 378		13 228	
Comptes de régularisation actifs	1 271		8 550	
Comptes de régularisation passifs	16 768			53 627
Dividende de l'exercice précédent		57 784		55 920
<b>Solde</b>	<b>110 423</b>		<b>61 850</b>	
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	124	363	241	362
Modification des propres titres de participation	12 225	7 295	14 867	15 191
<b>Solde</b>	<b>4 692</b>			<b>445</b>
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES</b>				
Participations	6 758		0	14 650
Immeubles		34 738		6 263
Autres immobilisations corporelles		22 005		22 946
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>		<b>49 984</b>		<b>43 859</b>
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle		115 774		228 676
– Créances hypothécaires		953 737		474 743
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle		13 941		64 983
– Obligations de caisse	3 568	25 363	5 461	33 783
– Emprunts				100 000
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	923 000	58 000	1 086 000	124 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	43 373		61 374	
– Engagements envers les banques		12 876		12 952
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres	5 325		19 949	
– Opérations de négoce		1 161	1 215	
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		2 288	19	
– Immobilisations financières	186 960		301 892	
– Autres actifs		52 560	231 605	
– Engagements résultant d'opération de financement de titres	52 076			397 673
– Engagements résultant d'opération de négoce		0		252
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		83 950		51 987
– Autres passifs		3 297		20 203
État des liquidités				
– Liquidités	43 515			215 807
<b>Solde</b>		<b>65 130</b>		<b>17 545</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115 114</b>	<b>115 114</b>	<b>61 850</b>	<b>61 850</b>

## État des capitaux propres

(en milliers de francs)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 827</b>	<b>602 343</b>	<b>1 266 861</b>	<b>-14 178</b>	<b>129 403</b>	<b>2 397 391</b>
Emploi du bénéfice 2016								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					72 000		-72 000	
– Dividende							-57 784	<b>-57 784</b>
– Variation nette du bénéfice reporté					-381		381	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			-363					<b>-363</b>
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			121					<b>121</b>
Acquisition de propres parts au capital						-7 295		<b>-7 295</b>
Aliénation de propres parts au capital						12 225		<b>12 225</b>
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			3					<b>3</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				12 939				<b>12 939</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							137 425	<b>137 425</b>
<b>CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 589</b>	<b>615 282</b>	<b>1 338 480</b>	<b>-9 248</b>	<b>137 425</b>	<b>2 494 663</b>

## Annexe au compte de résultat

### RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620 ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle de Berne-Liebefeld et dans 62 sièges répartis entre le canton de Berne et le canton de Soleure.

La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

### PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

#### Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses.

Les PCB se fondent sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 « Comptabilité banques » (Circ.-FINMA 15/1). Elles constituent partant une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR ; RS 221.432).

La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB). Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur

la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de bouclage consolidé.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre. Les positions au bilan sont évaluées séparément.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits n'est en principe pas effectuée. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- créances et engagements sont compensés si les affaires sont similaires et qu'elles ont la même contrepartie, si la monnaie correspond, si l'échéance de la créance est identique ou antérieure et si tout risque de contrepartie est exclu ;
- emprunts et obligations de caisse sont compensés avec la position correspondante du passif ;
- corrections de valeur sont diminuées de la position correspondante de l'actif ;
- compensation dans le compte ad hoc des ajustements de valeurs positifs ou négatifs de la période sous revue qui n'ont pas d'effet sur le résultat.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

#### Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

#### Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

### **Créances sur les banques, sur la clientèle et hypothécaires**

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférant aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents.

#### **Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises**

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées :

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Pour des raisons de prudence, des corrections de

valeur individuelles sont constituées sur ces créances. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances avec continuation de la relation de crédit :

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :

Dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Vaut en principe comme valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé le plus élevé. Les corrections de valeur individuelles sont retranchées directement

des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances par une analyse sur base forfaitaire, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

#### **Corrections de valeur pour risques de défaillance latents**

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas reconnaissables. Pour prévenir les risques de défaillance latents, la BCBE constitue des corrections de valeur calculées sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux branches. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont calculées au moyen de critères fixés sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque branche. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont en effet appliqués.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents pour créances à la clientèle sont directement compensées – à hauteur de la part réclamée – par les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration non réclamées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

#### **Constitution et dissolution de corrections de valeur**

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait via le poste « Variations

des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

En cas de modification du degré d'utilisation de la limite, l'on procède à un transfert sans incidence sur le résultat entre les «Corrections de valeur pour risques de défaillance» et les «Provisions pour risques de défaillance latents».

On opère des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous le poste «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée sous le poste «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 «Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux».

### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle ainsi qu'obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Ces postes sont saisis à leur valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les «Comptes de régularisation» et viennent charger ou créditer le «Résultat brut des opérations d'intérêts» durant la période résiduelle.

### **Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce**

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une Bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le «Résultat des opérations de négoce». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le «Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le «Résultat des opérations de négoce».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan sous le poste «Provisions».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme «Engagements résultant d'opérations de négoce».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### **Opérations de négoce**

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan

dans les positions qui leur correspondent. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont saisis sous la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

#### **Opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés aussi pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts. Le résultat de la couverture est inscrit dans la même position que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée sur l'élément couvert. Le solde net du compte de compensation apparaît dans «Autres actifs» ou «Autres passifs».

#### **Netting**

Il est renoncé à un *netting* des valeurs de remplacement positives et négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

### **Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments**

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur selon la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

## Immobilisations financières

### Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance :  
ils sont évalués selon le principe du coût d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance :  
ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont constituées sur des titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul fixée tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement (*investment grade*) et sur des placements de sociétés sans rating officiel (y c. titres de banques régionales). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeurs relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'utilisation d'options de vente sur le SMI (Swiss Market Index) permet de se protéger contre une baisse des cours des actions. L'estimation de la valeur intrinsèque de l'option (montant *in-the-money*) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. Au moment de l'achat de l'option, la valeur temporelle est immédiatement portée au débit du poste « Autres charges ordinaires » dans le compte de résultat. Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), de la réalisation ou de la liquidation d'une option, sa valeur intrinsèque est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

### Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

### Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan des immobilisations financières et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire requis vient charger le poste « Variations des corrections

de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement sous le poste « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

## PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées séparément et au plus à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation. L'évaluation de leur stabilité se base sur une perspective de rendement à moyen terme de 6 à 8 %.

La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est présentée dans le tableau des participations.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles de la banque et autres immeubles, portés au bilan dans les immobilisations corporelles, sont évalués séparément et comptabilisés au plus à leur coût d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble. Les taux sont fixés en fonction de la durée d'utilisation de l'objet qui varie entre 28 à 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.



### Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont activées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire se fait linéairement sur toute la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels acquis et leurs coûts d'intégration sont activés et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

### Stabilité de la valeur

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe totalement ou partiellement, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans le compte de résultat via le poste « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

### VALEURS IMMATÉRIELLES

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée

comme survaleur (*goodwill*). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée, qui est généralement de cinq ans, mais peut être prolongée à dix ans maximum dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la banque une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Elles sont évaluées séparément. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie davantage. La stabilité des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

### COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. Notamment les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, de même que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

### AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Sont essentiellement comptabilisés sous ces postes les comptes de compensation, de traitement et d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeurs positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

### PROVISIONS

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non

utilisées au jour de référence/provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence/provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinées au négoce, et pour les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) ainsi que les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

### RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour s'assurer contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous la position « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

### PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif sous le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits des fonds propres à leurs coûts

d'acquisition sous un poste distinct « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation ainsi que les gains ou pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat.

## **INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

Les institutions de prévoyance de la BCBE constatent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges du personnel » en fonction de la période. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'une évaluation conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss en vue de déterminer si elles présentent un avantage ou un engagement économique dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La

BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la BCBE aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques.

De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 « Situation économique des propres institutions de prévoyance ».

## **PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS**

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives ne peuvent pas être vendues pendant cinq ans.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionariat ».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des réserves légales de bénéfices

conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm A2-168.

## **IMPÔTS**

### **Impôts courants**

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés en tant que « Comptes de régularisation passifs ».

### **Impôts latents**

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous « Provisions ».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice, sur la base de l'estimation des taux fiscaux de la taxation effective.

Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont pas activées pour des raisons de prudence.

Les « Provisions pour impôts latents » sont alimentées à partir du résultat.

### ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGA- GEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles.

### Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier. Depuis 2017, les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont compensées par les postes actifs correspondants. Auparavant, elles figuraient à l'actif en tant que position négative selon les dispositions transitoires de l'art. 69 OB. Les valeurs au bilan ont été adaptées au 31 décembre 2016 à des fins de comparaison. La position « Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires » de -154,4 millions de francs a été ventilée sur les « Créances sur la clientèle » (-28,4 millions de francs) et les « Créances hypothécaires » (-126,1 millions de francs). Le calcul des fonds propres minimum selon Bâle III a été adapté en conséquence.

En 2017, la stabilité de la valeur des immeubles à l'usage de la banque a fait l'objet d'une vérification complète. Le taux de capitalisation déterminant en la matière a été ramené de 7,5 à 6,5 %. Les détériorations de valeur qui en ont résulté ou la suppression de détériorations de valeur ont été comptabilisées dans la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeur

immatérielles » ou, le cas échéant, dans la position « Produits extraordinaires ». La vérification de la stabilité de la valeur a été, comme précédemment, effectuée conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation applicables.

### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement, puis une fois passé cette échéance, elles seront portées au bilan.

### Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et/ou dont l'encaissement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- avances à terme fixe, prêts, hypothèques : tous les intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- comptes courants : les intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts du moment dont l'encaissement des intérêts est

à ce point douteux qu'une régularisation n'est pas jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive. Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amortis sur la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les gains et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation sont enregistrés sous le poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Au jour de référence, les cours des monnaies étrangères s'élevaient à :

UNITÉ/MONNAIE	Code de monnaie	31.12.2017		31.12.2016	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	1.1702	1.1427	1.0720	1.0450
1 dollar américain	USD	0.9745	0.9345	1.0164	0.9764
1 livre sterling	GBP	1.3183	1.2523	1.2559	1.1899

### Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

### GESTION DES RISQUES

La Gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. L'unité organisationnelle Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, du reporting des risques ainsi que du contrôle des risques. La BCBE a ainsi instauré un système de trois lignes de défense. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 «Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont ancrées dans le concept de référence corrélatif, et fixe les principes-clé quant à l'évaluation et la gestion desdits risques. Il adopte les limites de risque en se fondant sur la capacité à les assumer, il approuve la politique de risque, surveille leur application et la mise en œuvre de ses consignes. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige des divers rapports récurrents : un rapport trimestriel sur

l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport annuel fouillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou effectués directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les constats sont communiqués dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

### Propension au risque et stratégie risque faible

La BCBE poursuit une stratégie risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier : les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME) de même que le conseil en patrimoine et le Private Banking. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de

minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).

- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels ainsi que des possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission des lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais correspondants, sont limités au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, sont prévus des normes de financement ainsi qu'un système de limites à plusieurs dimensions en fonction de l'engagement global des contreparties et des engagements à l'échelle de la banque dans certaines branches d'activité, certains pays et des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif en matière de liquidités se monte à 120% du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), exigé par la FINMA
- L'objectif en matière de fonds propres s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA: 150%) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA, ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

### Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses

objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories de risque, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques au cours de l'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, lequel est défini par la Direction générale.

### Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques peuvent être surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit :

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et hors bilan, des corrections de valeur et des provisions sont constituées.
2. Au sens d'une prévoyance du risque, des corrections de valeur ont été formées dans les affaires de crédit sur la base des limites déterminées resp. de provisions pour le risque de défaillance latent. Ces corrections de valeur et ces provisions pour risques de défaillance latents permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les

risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes.

### Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

La situation globale en matière de risques est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier consacré au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres dans la société. À cette fin, on utilise le *Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. L'atelier se déroule en deux temps : une réunion du responsable de la Gestion des risques (CRO), du responsable de la révision interne et des représentants des unités organisationnelles chargées de gérer les risques et de les contrôler, suivie d'une réunion des membres de la Direction générale qui se penchent sur l'ERM, en tenant compte de l'avis des autres ; ensemble, ils constituent l'organe ERM. Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir des mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont consignés dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et

les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

### Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques de taux, risques d'autres marchés (risques monétaires, risques de cours), risques de liquidité, risques opérationnels. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

### Risques de crédit

#### **RISQUES DE CONTREPARTIE POUR LES PRÊTS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LES OPÉRATIONS HORS BILAN)**

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits,

en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable incorporable, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la 2<sup>e</sup> hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles. Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sont assurés par les sièges. Les opérations de crédit prises en charge par l'unité organisationnelle Traitement des crédits. Le suivi et le traitement des affaires des grands clients entreprises, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont assurés de manière centralisée.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par

un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

### **RISQUES INHÉRENTS AUX BRANCHES**

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche, qu'il examine et approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le Conseil d'administration de façon analogue aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée qu'on encourt des risques latents inhérents, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de

risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés

### **RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES ET DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements pour la majeure partie en francs suisses sont effectués. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture en vue d'obtenir une facilité pour resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: Asset-and-Liability-Management-Committee) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé; il définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

## RISQUES-PAYS

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 108. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé.

## Risques de taux

Les risques de taux naissent surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé.

L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (Asset and Liability Management; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques pour l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des intérêts et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque (hors livre de négoce) ;

- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'estimation du marché (conditions des intérêts, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplication. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la duration).

L'ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance des risques de taux et d'effectuer des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury rapporte chaque mois à l'ALCO de l'évolution des indices de risques. Le Conseil d'administration en est informé par le truchement de rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont mis au fait au moyen des rapports hebdomadaires sur la situation des liquidités et sur l'évolution du bilan et des taux. Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux clé

(*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows, aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de stress sont pris en considération, outre un scénario de base.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et variables. Le calcul de la modification de la valeur actuelle des fonds propres se fait au moyen de la variation de la courbe des taux par rapport au niveau actuel des taux. À cet égard, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplication. Le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de façon à ce que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Des taux d'intérêt de produits et de marché historiques servent de base de données à la simulation. ALCO évalue la réplication et détermine chaque année les portefeuilles de réplication à la demande de l'unité organisationnelle ALM/Treasury. De plus, la modification de la valeur en espèces des moyens propres est calculée pour les positions fixes.

## Autres risques de marché

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis de

l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eurex. Pour le groupe Eurex, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

### Risques de liquidité

Les risques de liquidité proviennent de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée afin de tenir les engagements financiers actuels. La gestion des risques de liquidité assure à tout moment la solvabilité, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration autorise les limites des sommes en trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine les indices et le budget de risque et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des ressources sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Du point de vue commercial, on a un excédent permanent de liquidités, placées de

manière sûre sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des corporations de droit public et d'opérations de mise en pension (*repo*). Ces placements forment le niveau de moyens de trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour et déclarée à l'ALM/Treasury. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin d'avoir des liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent de contrôler et d'analyser la situation des liquidités de la BCBE en cas de sollicitations lors d'événements extrêmes. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet chaque année pour approbation à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance pour la liquidité est présenté trimestriellement au Conseil d'administration: il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux doit régler la répartition des rôles des personnes/organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Pour surveiller la situation des liquidités, on a recours à des indicateurs précoces qui attirent l'attention sur la naissance des risques. Lorsqu'au moins deux de ces indicateurs ont été franchis, un déclencheur de cas d'urgence (*trigger*) entre en vigueur, lequel prévoit la mise en place de mesures anticipatrices selon le niveau de gravité.

Lors des tests de résistance, il faut analyser l'éventuelle activation des indicateurs préventifs et procéder à des mesures correspondantes dans la gestion des liquidités de

l'opération ordinaire. L'ALCO évalue chaque année le concept d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale. Le plan d'urgence en cas de pénurie de liquidités fait partie intégrante de la planification des crises de la banque dans son ensemble.

### Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est l'affaire des cadres à tous les niveaux. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à la Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ; et
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration a défini le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels compte tenu de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par la Gestion des risques.



Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence grâce à des indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

## RISQUES INFORMATIQUES

Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont cette dernière a besoin. Faisant l'objet d'une restructuration à l'échelle mondiale, Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl a vu son secteur d'activité « Enterprise Services » transféré au groupe CSC au printemps 2017. En conséquence, la BCBE a résilié le 18 juillet 2017 les contrats conclus avec Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl. Elle étudie les solutions envisageables au rapport qualité/prix avantageux. Selon les termes des contrats, Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl est tenue de fournir ses prestations jusqu'au passage en bonne et due forme à la formule qui aura été arrêtée.

Avec le partenaire d'externalisation, une structure de gouvernance TI a été créée. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires). L'organe de révision externe de Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE) vérifie les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les prestations de service informatiques externalisées dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit comme l'exige la législation bancaire, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité de révision

et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

## RISQUES DE COMPLIANCE

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, normes ou règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation en découlant. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE assume une fonction de compliance. Cette dernière est confiée au Service juridique et Compliance en sa qualité d'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La responsabilité de la Compliance est ancrée dans toutes les fonctions de la BCBE et non pas uniquement dans la fonction éponyme.

Le Service juridique et Compliance veille à ce que tous les responsables de tâches de compliance soient désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et soumise directement au responsable du Département Finances.

La BCBE organise la gestion du risque selon le modèle des « trois lignes de défense ». La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense.

Au sein du Service juridique et Compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et les sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est contrôlée au moyen de diverses activités du service de contrôle interne (SCI) au sein de plusieurs entités. Elle est assurée par le Service juridique et Compliance.

### Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► [bcbe.ch/rapports](http://bcbe.ch/rapports)

### MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

#### Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

### Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'occupation. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est passée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

### Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur des crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Il est exigé une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont liquidées et le crédit est dénoué.

### Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits d'exploitation commerciaux non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution

de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et parfois les états financiers intermédiaires sont demandés pour être analysés. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

### Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

## ÉVALUATION DES GARANTIES

### Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle, les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les immeubles de type particulier selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de

spécialistes. Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Une notation est en principe établie pour tous les types d'immeubles (terrains constructibles inclus). Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle réalisée par des tiers.

### Crédits garantis par des titres

Les crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (emprunts, actions, p.ex.), liquides et négociés activement. Sont acceptés également les produits structurés à capital garanti transférables sur lesquels des informations de cours sont fournies régulièrement et pour lesquels il existe un teneur de marché.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides et pour établir le montant de l'avance. Pour ce qui est des produits structurés à capital garanti et les produits à durée résiduelle longue, leur dénouement peut prendre nettement plus de temps, si bien que les décotes appliquées sont plus élevées que pour les instruments liquides. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

## POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (HEDGE ACCOUNTING)

### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. Leur maniement est réservé aux professionnels. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur les dérivés de crédit.

La BCBE utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), y compris les risques liés aux transactions futures. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

### Comptabilité de couverture

#### OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans les livres de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

#### CONSTITUTION DES GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p.ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; on leur applique une macrocouverture.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placements sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

#### RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique est établie entre l'instrument financier et l'opération de base concernée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état en particulier des objectifs et de la stratégie de gestion du risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'effectivité. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective.

#### MESURE DE L'EFFECTIVITÉ

L'effectivité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macro couverture du portefeuille dans son ensemble et réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus effective ou partiellement seulement sont affectées au résultat du négoce pour la partie qui a perdu son effectivité.

#### ABSENCE D'EFFECTIVITÉ

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'effectivité), soit l'effectivité peut être recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

#### ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Outre les services informatiques délégués à Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE), la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Ces externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à nos accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

#### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

## Informations concernant les positions du bilan

### Opérations de financement de titres (actives et passives) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1</sup>	9 745	15 070
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1</sup>	354 403	302 327
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	340 340	285 058
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	340 340	285 058
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	9 851	15 024
– dont titres remis à un tiers en garantie		
– dont titres aliénés		

<sup>1</sup> Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

## Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
<b>PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
Créances sur la clientèle	85 030	233 752	1 417 992	1 736 774	
Créances hypothécaires	20 928 913	3 258	24 684	20 956 856	
– immeubles d’habitations	18 034 571			18 034 571	
– immeubles commerciaux	653 995			653 995	
– immeubles artisanaux et industriels	1 892 026			1 892 026	
– autres	348 320	3 258	24 684	376 263	
<b>TOTAL DES PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>21 013 944</b>	<b>237 010</b>	<b>1 442 675</b>	<b>22 693 629</b>	
année précédente	20 054 610	229 182	1 340 325	21 624 118	
<b>TOTAL DES PRÊTS (APRÈS COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>					
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>20 775 520</b>	<b>227 666</b>	<b>1 363 778</b>	<b>22 366 964</b>	
année précédente	19 798 043	220 349	1 254 354	21 272 746	
<b>HORS BILAN</b>					
Engagements conditionnels	14 992	21 811	122 413	159 217	
Engagements irrévocables	16 550		537 195	553 745	
Engagements de libérer et d’effectuer des versements supplémentaires			141 060	141 060	
Crédits par engagements					
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>31 542</b>	<b>21 811</b>	<b>800 668</b>	<b>854 021</b>
année précédente	15 563	27 706	678 451	721 720	
<b>CRÉANCES COMPROMISES</b>	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles	
Créances exposées	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>32 211</b>	<b>19 726</b>	<b>12 485</b>	<b>12 485</b>
année précédente	28 076	14 032	14 044	14 044	
Créances avec continuation de la relation de crédit	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>337 138</b>	<b>186 570</b>	<b>150 568</b>	<b>150 568</b>
année précédente	400 296	227 518	172 778	172 778	
Positions de liquidation	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>12 634</b>	<b>5 615</b>	<b>7 019</b>	<b>7 019</b>
année précédente	17 429	7 651	9 778	9 778	

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2017 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,5 million de francs (montant des créances net: 0,5 million de francs) ayant pour objet un

portefeuille de crédits homogène à hauteur de 4,9 millions de francs (exercice précédent: 0,7 million, respectivement 15,6 millions de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d’identification des risques de défaillance et de la

détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l’année précédente (cf. à partir de la page 87). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résulte.

## Opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	1 996	2 553
– dont cotés	518	540
titres de participation	11	1 615
métaux précieux et matières premières	5 762	2 441
autres actifs du négoce		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>7 770</b>	<b>6 608</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	102	
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <sup>1</sup>		
– dont cotés		
titres de participation <sup>1</sup>	0	0
métaux précieux et matières premières <sup>1</sup>		
autres passifs du négoce <sup>1</sup>		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

<sup>1</sup> Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

## Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture <sup>1</sup>		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
contrats à terme y.c. FRAs	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	243 974	3 600 000
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Devises/métaux précieux</b>						
contrats à terme	18 825	18 608	1 970 345	-	-	-
swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	524	524	93 207	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participation/indices</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	0	-	0	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	180	-	27 760
<b>Dérivés de crédit</b>						
credit default swaps	-	-	-	-	-	-
total return swaps	-	-	-	-	-	-
first-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>						
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>19 348</b>	<b>19 132</b>	<b>2 063 552</b>	<b>180</b>	<b>243 974</b>	<b>3 627 760</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	19 348	19 132	-	-	243 974	-
Année précédente	17 063	16 895	2 233 817	177	330 161	3 722 875
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	17 063	16 895	-	-	330 161	-
<b>TOTAL APRÈS PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>				<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>	
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>				<b>19 528</b>	<b>263 106</b>	
Année précédente				17 240	347 056	
<b>RÉPARTITION SELON LES CONTREPARTIES</b>				<b>Instances centrales de clearing</b>	<b>Banques et négociants en valeurs mobilières</b>	<b>Autres clients</b>
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				180	11 930	7 418

<sup>1</sup> Instruments de couverture au sens de la Circ.-FINMA 15/1, Cm 431ss

- La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

**Immobilisations financières** (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de créance	1 901 018	1 963 047	2 084 362	2 171 627
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 901 018	1 963 047	2 084 362	2 171 627
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	152 382	211 821	156 122	198 173
– dont participations qualifiées <sup>1</sup>				
Métaux précieux	15 034	15 097	15 087	15 129
Immeubles	1 349	1 363	3 810	3 810
<b>TOTAL</b>	<b>2 069 783</b>	<b>2 191 328</b>	<b>2 259 382</b>	<b>2 388 739</b>
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 509 151	1 553 239	1 577 438	1 641 423

<sup>1</sup> En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

<b>CONTREPARTIES SELON LA NOTATION<sup>2</sup></b>	de AAA à AA–	de A+ à A–	de BBB+ à BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Titres de créance :						
Valeurs comptables	576 440	65 432	5 324			1 256 822 <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Notation de Standard & Poor's<sup>3</sup> Dont CHF 1 061 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage



## Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
<b>PARTICIPATIONS</b>										
– avec valeur boursière	21 168	–1 631	19 537						19 537	109 756
– sans valeur boursière	105 282	–81 787	23 496			–6 758		6 757	23 495	
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>126 450</b>	<b>–83 417</b>	<b>43 033</b>			<b>–6 758</b>		<b>6 757</b>	<b>43 032</b>	<b>109 756</b>

### IMPACT DE L'UTILISATION THÉORIQUE DE LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE LORSQUE LA BANQUE DÉTIENDRAIT DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (TAUX DE PARTICIPATION DE 20% OU PLUS)

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	65 133 <sup>1</sup>	11 700	76 428
Produits des participations	920	–3 617	920	671

<sup>1</sup> dont changements du portefeuille par transactions sur capital: 6,8 millions de francs.

## Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations:						
RTC Real-Time Center AG, Köniz	Services d'organisation, de conseil, de fiducie	30,0	100,0	100,0	100,0	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,3	14,3	14,3	
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	7,3	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

### Changements marquants par rapport à l'année précédente

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

## Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation <sup>1</sup>	Investissements <sup>2</sup>	Désinvestissements	Amortissements <sup>3</sup>	Reprises <sup>3</sup>	Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	313 557	-140 395	173 162	-6 386	34 585		-23 566	22 293	-5 865	194 222
Autres immeubles	19 734	-7 219	12 515	1 737	153			2 673	-153	16 926
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	86 469	-82 167	4 302		18 286		-18 082			4 505
Autres immobilisations corporelles	23 746	-18 743	5 003		3 719		-3 102			5 620
Objets en « leasing » financier :										
– dont immeubles à l'usage de la banque										
– dont autres immeubles										
– dont autres immobilisations corporelles										
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>443 506</b>	<b>-248 523</b>	<b>194 983</b>	<b>-4 649</b>	<b>56 743</b>		<b>-44 751</b>	<b>24 966</b>	<b>-6 018</b>	<b>221 273</b>

Engagements : futures tranches de *leasing* opérationnel : aucune

Il y a des contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle de plus d'un an que la banque ne considère pas comme un *leasing* opérationnel.

<sup>1</sup> Nouvelles imputations immobilières dans les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles

<sup>2</sup> Jusqu'à présent, le centre d'exploitation Berne-Liebefeld appartenait à 40 % à RTC Real-Time Center AG (copropriété). La BCBE a acquis cette part pour 28,0 millions de francs suisses et est désormais seule propriétaire du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld.

<sup>3</sup> En 2017, la stabilité de la valeur des immeubles de la banque a été examinée de manière exhaustive. Le taux de capitalisation déterminant pour l'évaluation a été ramené de 7,5 à 6,5 %. Les dépréciations de valeur qui en résultent, resp. leur suppression, figurent sous « Amortissements », resp. « Appréciation ». L'examen de la stabilité de la valeur a été effectué sans changement selon les principes comptables et d'évaluation applicables. La dépréciation de valeur la plus importante a été enregistrée sur le centre d'exploitation de Berne-Liebefeld sous la forme d'un amortissement de 14,8 millions de francs suisses, alors que l'absence de dépréciation de valeur la plus significative s'est produite sur l'immeuble de la banque à la Place Fédérale sous la forme d'une appréciation de 12,3 millions de francs suisses.

**Autres actifs et autres passifs** (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2017</b>		<b>31.12.2016</b>	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	212 526		297 807	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Badwill				
Impôts indirects	142 686	2 543	27 199	3 392
Fonds de soutien BCBE		1 000		
Autres	39 171	33 055	16 816	35 819
<b>TOTAL</b>	<b>394 383</b>	<b>36 598</b>	<b>341 823</b>	<b>39 211</b>

## Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	252 154	235 864	301 071	288 304
Cédules hypothécaires en couvertures des lettres de gage	4 668 146	3 397 000	3 192 588	2 532 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	108 944		109 432	
Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)				
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	120 580	4 591	108 857	15 963
Titres en couverture de la société BX Swiss AG	1 003	1 148	1 011	782
<b>TOTAL DES ACTIFS NANTIS / CÉDÉS</b>	<b>5 150 828</b>	<b>3 638 602</b>	<b>3 712 959</b>	<b>2 837 048</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>				
Actifs sous réserve de propriété				

Sont réputés couverture les titres pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été concédé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans le tableau 1.

## Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2017	31.12.2016
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	51 405	65 525
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

## Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

### b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2017	31.12.2016			2017	2016
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance <sup>1</sup>					13 711	10 985	11 199
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					342	342	345

<sup>1</sup> Le taux de couverture totalise 105,3 % ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

### c) Institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE LA BCBE	1.1.2018	1.1.2017
Nombre de collaborateurs assurés	1 309	1 340
Nombre de retraités assurés	821	806

	31.12.2017	31.12.2016
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	921,6	904,1
Taux de couverture (en %)	105,3	108,3
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	5,0	7,7
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	2,0

## Emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéance	Date de résiliation anticipée la plus tôt	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000

	d'ici une année	>1-≤ 2 ans	>2-≤ 3 ans	>3-≤ 4 ans	>4-≤ 5 ans	>5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:						200 000	200 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,59	2018-2031	3 397 000

## Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance <sup>1</sup>	229 476		-8 115					221 362
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 250					500		68 750
Provisions de restructurations								
Autres provisions	37 900	-4 280			34	9 806	-453	43 007
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>335 626</b>	<b>-4 280</b>	<b>-8 115</b>		<b>34</b>	<b>10 306</b>	<b>-453</b>	<b>333 118</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>2</sup></b>	<b>602 343</b>					<b>48 500</b>	<b>-35 561</b>	<b>615 282</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>398 406</b>	<b>-3 002</b>	<b>8 115</b>	<b>49</b>	<b>470</b>	<b>56 577</b>	<b>-95 639</b>	<b>364 975</b>
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	210 906	-3 002	14 917	49	470	39 427	-80 339	182 427
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents	187 501		-6 802			17 150	-15 300	182 548

<sup>1</sup> Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

<sup>2</sup> Imposition fiscale intégrale

## Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>CAPITAL SOCIAL</b>						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés dans le chapitre Gouvernance d'entreprise.



## Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017				31.12.2016			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	232			2 506	269		
Membres des organes de direction	2 100	195			2 100	226		
Collaborateurs	46 565	4 317			45 530	4 889		
<b>TOTAL</b>	<b>51 165</b>	<b>4 744</b>			<b>50 136</b>	<b>5 384</b>		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE qui sont au bénéfice d'un contrat de travail fixe et non résilié. Aucun droit de souscription n'est accordé aux : collaborateurs dont le contrat de travail est à durée limitée, apprentis.

Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

### DROIT DE SOUSCRIPTION EN NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Niveau de fonction	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionnariat » (cf. rapport de rémunération, p. 40).

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé au moyen du bulletin de souscription ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Tous les autres droits découlant de la possession des actions nominatives ne sont pas limités durant ce délai de blocage.

**Créances et engagements envers les parties liées** (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017		31.12.2016	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés <sup>1</sup>	77 354	4 521	34 856	1 364
Sociétés du groupe <sup>2</sup>		41 610		15 469
Sociétés liées <sup>3</sup>	29 699	68 921	15 044	85 137
Affaires d'organes <sup>4</sup>	24 841	6 195	11 835	12 491
Autres parties liées				

<sup>1</sup> Créances et engagement envers le canton de Berne<sup>2</sup> Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.<sup>3</sup> Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.<sup>4</sup> Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés liées	12 787	10 882
Affaires d'organes	185	176

**CONDITIONS**

Le personnel (y compris la Direction générale et les retraités) obtient des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les

transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais

liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

**Indication des participants significatifs** (tableau 20)

(en milliers de CHF)

	Nominal	31.12.2017		31.12.2016	
		Part en %	Nominal	Part en %	
<b>Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote</b>					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

## Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2017	31.12.2016
Réserves pour risques bancaires généraux	615 282	602 343
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 589	171 827
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 338 073	1 266 073
Propres parts du capital	-9 248	-14 178
Bénéfice reporté	407	788
Bénéfice	137 425	129 403
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE AVANT UTILISATION DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 494 663</b>	<b>2 397 391</b>
Proportion de l'emploi du bénéfice	-61 512	-57 784
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE APRÈS EMPLOI DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 433 151</b>	<b>2 339 607</b>

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 226,3 millions de CHF demeurent réservés.

	2017		2016	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
<b>Propres actions en portefeuille</b>				
Propres actions au 1 <sup>er</sup> janvier	74 852		69 999	
+ achats	40 215	181.40	80 654	188.35
- ventes	-64 558	189.40	-75 801	195.98
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-46 607	183.70	-45 551	193.00
<b>= ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>50 509</b>		<b>74 852</b>	

Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le pro-

gramme de participation des collaborateurs. Les bénéfices, respectivement les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives

de la BCBE figurent dans le tableau «État des capitaux propres».

	31.12.2017	31.12.2016
<b>Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
<b>Actions dans le portefeuille de sociétés liées</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction avec des participants, qui n'a été effectuée au moyen de liquidités ou qui n'a été soldée avec d'autres transactions, n'a été conclue.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liées aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

## Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Conformément aux art. 13

à 17 de cette ordonnance, la BCBE établit un rapport de rémunération, qui se trouve à la page 42 du rapport de gestion.

Le rapport de rémunération remplace les informations fournies jusqu'ici en vertu de l'art. 663b<sup>bis</sup> CO.

### Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan

d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2017, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat,

le nombre suivant d'actions BCBE sur le nombre que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2506
dirigeants (Direction générale)	2 100

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2017	31.12.2016
<b>Conseil d'administration</b>		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	936	536
Rudolf Stämpfli, vice-président	2 576 <sup>1</sup>	2 276 <sup>1</sup>
Daniel Bloch	2 576	2 276
Eva Jaisli	176	
Christoph Lengwiler	476	300
Jürg Rebsamen	276	100
Peter Siegenthaler	1 376	1 076
Peter Wittwer	502	202
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>8 894</b>	<b>6 766</b>
<b>Direction générale</b>		
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	5 830	5 330
Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients	4 220	3 770
Johannes Hopf, responsable du Département Production et exploitation	4 571	4 421
Alois Schärli, responsable du Département Finances	4 227	4 027
<b>Total Direction générale</b>	<b>18 848</b>	<b>17 548</b>

<sup>1</sup> Actions détenues par le groupe Stämpfli SA

## Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
<b>Actifs/instruments financiers</b>									
Liquidités	3 777 075							3 777 075	
Créances sur les banques	332 651	1 821	31 877					366 349	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			9 745					9 745	
Créances sur la clientèle	18 431	156 484	540 534	386 183	381 001	164 408		1 647 042	
Créances hypothécaires	2 893	671 759	1 012 527	2 506 295	11 513 671	5 012 776		20 719 922	
Opérations de négoce	7 770							7 770	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19 528							19 528	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	167 416		163 844	214 884	1 229 129	293 160	1 349	2 069 783	
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>4 325 763</b>	<b>830 065</b>	<b>1 758 527</b>	<b>3 107 362</b>	<b>13 123 801</b>	<b>5 470 345</b>	<b>1 349</b>	<b>28 617 213</b>
	Année précédente	4 416 075	929 995	1 701 122	2 691 259	13 031 377	5 027 721	3 810	27 801 359
<b>Fonds étrangers/instruments financiers</b>									
Engagements envers les banques	49 705							49 705	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			227 403	127 000				354 403	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4 462 668	17 488 448	39 807	12 616	470			22 004 009	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	263 106							263 106	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			7 156	22 179	39 055	1 608		69 998	
Emprunts et prêts des lettres de gage			42 000	62 000	953 000	2 540 000		3 597 000	
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>4 775 479</b>	<b>17 488 448</b>	<b>316 366</b>	<b>223 795</b>	<b>992 525</b>	<b>2 541 608</b>		<b>26 338 221</b>
	Année précédente	5 252 069	17 109 951	306 227	144 434	923 337	1 817 689		25 553 708

## Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2017		31.12.2016	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	3 769 433	7 642	3 814 253	6 337
Créances sur les banques	113 129	253 220	91 540	318 182
Créances résultant d'opérations de financement de titres	9 745		15 070	
Créances sur les clients	1 564 342	82 699	1 505 451	19 575
Créances hypothécaires	20 719 854	68	19 747 641	80
Opérations de négoce	7 758	11	6 604	5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15 637	3 890	14 373	2 868
Immobilisations financières	1 848 938	220 845	1 972 268	287 113
Comptes de régularisation	22 187		23 459	
Participations	43 007	25	43 007	26
Immobilisations corporelles	221 273		194 983	
Autres actifs	394 383		341 823	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>28 729 688</b>	<b>568 400</b>	<b>27 770 470</b>	<b>634 186</b>

PASSIFS	31.12.2017		31.12.2016	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	41 128	8 577	48 015	14 566
Engagements résultant des opérations de financement de titres	254 403	100 000	302 327	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 438 583	565 426	21 486 957	530 993
Engagements résultant des opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	152 681	110 425	200 074	146 983
Obligations de caisse	69 998		91 793	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	3 597 000		2 732 000	
Comptes de régularisation	95 488		78 720	
Autres passifs	36 598		39 211	
Provisions	333 118		335 626	
Réserves pour risques bancaires généraux	615 282		602 343	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	171 589		171 827	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 338 073		1 266 073	
Propres parts du capital	-9 248		-14 178	
Bénéfice reporté	407		788	
Bénéfice	137 425		129 403	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>28 513 661</b>	<b>784 428</b>	<b>27 712 114</b>	<b>692 542</b>

**Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)** (tableau 25)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2017		31.12.2016	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	29 185 639	99,62	28 272 192	99,53
Suisse	28 729 688	98,06	27 770 470	97,77
Allemagne	106 998	0,37	63 108	0,22
France	81 725	0,28	102 907	0,36
Italie	1 154	0,00	2 268	0,01
Autriche	2 046	0,01	639	0,00
Liechtenstein	719	0,00	738	0,00
Amérique du Nord	80 931	0,28	94 813	0,33
Amérique du Sud et centrale	110	0,00	142	0,00
Asie/Océanie	31 300	0,11	37 266	0,13
Afrique	107	0,00	243	0,00
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>29 298 088</b>	<b>100,00</b>	<b>28 404 656</b>	<b>100,00</b>

## Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Liquidités	3 758 930	15 359	1 304	1 482	3 777 075
Créances sur les banques	179 029	129 432	11 507	46 381	366 349
Créances résultant d'opérations de financement de titres			9 745		9 745
Créances sur la clientèle	1 412 065	183 127	49 839	2 011	1 647 042
Créances hypothécaires	20 715 509	4 413			20 719 922
Opérations de négoce	7 758	9	0	2	7 770
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5 674	13 176	271	407	19 528
Immobilisations financières	1 900 835	93 456	75 492		2 069 783
Comptes de régularisation	22 187				22 187
Participations	43 007		25		43 032
Immobilisations corporelles	221 273				221 273
Autres actifs	394 243	137		3	394 383
<b>TOTAL DES ACTIFS BILANTAIRES</b>	<b>28 660 511</b>	<b>439 110</b>	<b>148 182</b>	<b>50 285</b>	<b>29 298 088</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	923 317	556 079	445 770	78 426	2 003 592
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>29 583 828</b>	<b>995 188</b>	<b>593 952</b>	<b>128 711</b>	<b>31 301 680</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>Autres monnaies</b>	<b>Total</b>
Engagements envers les banques	38 797	3 826	6 565	517	49 705
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	292 000	52 658	9 745		354 403
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 440 457	394 917	123 638	44 997	22 004 009
Engagements résultant d'opérations de négoce		0	0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	255 575	1 054	5 692	784	263 106
Obligations de caisse	69 998				69 998
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	3 597 000				3 597 000
Comptes de régularisation	95 488				95 488
Autres passifs	36 465	133			36 598
Provisions	333 118				333 118
Réserves pour risques bancaires généraux	615 282				615 282
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	171 589				171 589
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 338 073				1 338 073
Propres parts du capital	-9 248				-9 248
Bénéfice reporté	407				407
Bénéfice	137 425				137 425
<b>TOTAL DES PASSIFS BILANTAIRES</b>	<b>28 653 561</b>	<b>452 588</b>	<b>145 640</b>	<b>46 299</b>	<b>29 298 088</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	959 858	516 340	448 771	78 622	2 003 592
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>29 613 419</b>	<b>968 929</b>	<b>594 411</b>	<b>124 921</b>	<b>31 301 680</b>
Position nette par monnaie	-29 591	26 260	-459	3 790	0

<sup>1</sup> Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.



## Informations concernant les opérations hors bilan

### Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Engagements de couverture de crédit et similaires	98 438	86 548
Garanties de prestation de garantie et similaires	60 778	68 366
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		33
Autres engagements conditionnels <sup>1</sup>	p.m.	p.m.
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</b>	<b>159 217</b>	<b>154 947</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>TOTAL DES CRÉANCES ÉVENTUELLES</b>		

<sup>1</sup> Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

### Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2016.

## Informations concernant le compte de résultat

### Produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi qu'intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2017	2016
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	9 685	8 850
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	3 441	1 546

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

### Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2017	2016
Appointements	114 296	114 184
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	6 691	6 419
Prestations sociales	19 917	20 148
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	3 920	3 507

### Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2017	2016
Coût des locaux	7 087	6 729
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	61 341	60 267
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 503	1 651
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	1 277	749
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	1 080	724
– dont pour d'autres prestations de service	198	26
Autres charges d'exploitation	42 602	41 076

## Pertes significatives, produits et charges extraordinaires ainsi que dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2017	2016
<b>Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts</b>		
Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	37 587	13 779
Dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	1 475	4 478
<b>Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes</b>		
Constitution nette/dissolution nette d'autres provisions	-9 353	93
Constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	-500	
<b>Charges / produits extraordinaires</b>		
Suppression de la correction de valeur résultant des aliénations d'immeubles et d'immobilisations corporelles	24 966	
Vente d'immobilisations	7 490	8 074
Réductions de valeur nominale de BioMedInvest AG I	6 757	
Vente de la participation à la société Swisscanto Holding AG	2 960	6 616
Suppression de la dépréciation de valeur des participations		3 600
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	35 561	36 481
Dissolution pour l'amortissement du goodwill		3 538
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-48 500	-41 000

## Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2017	2016
Charges pour impôts courants	37 400	34 200
Taux d'imposition moyen (en %)	25,7	23,4

## Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2017	2016
Bénéfice	137 425 297	129 403 330
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	14,75	13,88
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	14,36	13,52

## Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, placements fiduciaires, dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractéristiques de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul

titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et Global Custodians comprennent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

## Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/

retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne

sont pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2017 :

	31.12.2017	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2016
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	37 467 390	1 636 412	-1 635 143	37 466 121
– dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 498 554			18 740 282

Depuis 2017, ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; notamment les avoirs des fonds de la BCBE, gérés par celle-ci, n'ont plus été prises en considération. Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées.

## Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2017	2016
La BCBE calcule les free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice	137 425	129 403
+ Amortissements	51 453	37 552
– Appréciation	–24 966	
+ Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	61 127	42 580
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	12 123	1 180
Régularisation d'intérêts compromis	504	400
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	48 500	41 000
– Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	–84 126	–66 248
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	–41 332	–19 530
Différences de change au niveau des corrections de valeur	49	–9
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	–35 561	–36 481
Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill		–3 538
Suppression de la dépréciation de valeur des participations		–3 600
Utilisations conformes à l'objectif	–7 282	–3 090
+ Constitution de régularisations	15 791	16 019
– Dissolution de régularisations	–21 820	–21 203
<b>= CASH-FLOW (FINANCEMENT INTERNE)</b>	<b>134 885</b>	<b>138 103</b>
+ Désinvestissements		0
– Investissements	–56 743	–43 859
<b>= FREE CASH-FLOW</b>	<b>78 142</b>	<b>94 243</b>

Les free cash-flow en 2017 de 78,1 millions de francs (cumulés de 2013 à 2017 : 529,5 millions) s'entendent avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



## *Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA Berne*

### *Rapport sur l'audit des états financiers*

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 (pages 70 à 113) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

#### *Bases de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Notre approche d'audit*

##### *Vue d'ensemble*



Caractère significatif global: CHF 9.3 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)



### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 9.3 millions
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5 % du résultat avant impôts avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) de réserves pour risques bancaires généraux
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



### Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

#### Éléments clés de l'audit

La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.

Etant donné que les prêts à la clientèle (76.3 % ou CHF 22'367.0 millions contre 74.9 % resp. CHF 21'272.7 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 76, 77, 87 et 88 du rapport de gestion).

#### Manière dont les éléments clés sont été examinés

Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :

- *Analyse des crédits*  
Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits;
- *Octroi de crédits*  
Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;
- *Versement des crédits*  
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*  
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*  
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la






---

clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.

- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *méthodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

---

#### **Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de



fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli'.

**Christoph Käppeli**

**Expert-réviseur**  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer'.

**Heinz Furrer**

Expert-réviseur

Berne, le 1 mars 2018



« Ce voyage aux États-Unis, nous en rêvons depuis des années. Nous rendrons visite à des proches en Caroline du Sud avant de traverser le sud des États-Unis. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

## Repères

(en millions de CHF)

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Somme du bilan	29 298	28 405
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 499	18 740
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	22 367	21 273
– dont créances hypothécaires	20 720	19 748
Créances sur la clientèle sans les CDP	21 644	20 577
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 004	22 018
Obligations de caisse	70	92
Emprunts et prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	3 597	2 732
Réserves pour risques bancaires généraux	615	602
Capital social	186	186
Capital propre	2 433 <sup>1</sup>	2 340
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) <sup>2</sup> (en %)	19,9	20,0
Ratio de levier (en %)	8,0	7,9
Free cash-flow	78,1	94,2

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Bénéfice	137,4	129,4
Distribution de dividende	61,5 <sup>3</sup>	57,8
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	76,0 <sup>3</sup>	72,0

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 224	1 214
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 016	1 009
Nombre de sièges	62	67
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	37,4	34,2
Dividende versé au canton	31,7 <sup>3</sup>	29,8

<sup>1</sup> Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

<sup>3</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Ce ne sont pas les rêves qui manquent, ça non, mais il faut de l'argent pour les réaliser. Les produits d'épargne de la BCBE permettent d'en mettre de côté à long terme. Lotti et Martin Werren l'ont bien compris et ils vont pouvoir voyager.

Lotti et Martin Werren, Berne

## Action BCBE

### DONNÉES DE BASE DE L'ACTION BCBE (31.12.2017)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	57 581
Capitalisation boursière en milliards de CHF	1,64
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

### SYMBOLES

	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

### ÉVOLUTION DU COURS (EN CHF)

	2017	2016	2015
Cours de fin d'année	176.4	184.0	191.0
Plus haut de l'année	195.0	198.9	207.5
Plus bas de l'année	173.5	179.0	177.0
Dividende par action nominative	6.60 <sup>1</sup>	6.20	6.00

<sup>1</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

### VOLUME DE NÉGOCE

	SIX Swiss Exchange
Total en actions	505 864
Total en millions de CHF	92,4

### RATINGS DE LA BCBE

	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Agence			
Moody's	Aa1	Prime-1	A1

# Sites de la BCBE

au 1<sup>er</sup> mars 2018

<b>Centre clientèle</b>	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Fax	031 666 60 40
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

## ZONE D'ACTIVITÉS NORD

### Jura bernois

<b>1 Corgémont</b>	<b>032 489 25 15</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>2 Malleray</b>	<b>032 492 18 10</b>
Responsable: Denis Roth	
<b>3 Moutier</b>	<b>032 494 62 00</b>
Responsable: Pascal Ribaut	
<b>4 St-Imier</b>	<b>032 942 34 23</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>5 Tavannes</b>	<b>032 481 23 40</b>
Responsable: Norbert Schneider	
<b>6 Tramelan</b>	<b>032 486 88 10</b>
Responsable: Antoine Haenni	

### Bienne

<b>7 Biel/Bienne</b>	<b>032 327 47 47</b>
Responsable: Marcel Oertle	
<b>8 La Neuveville</b>	<b>032 752 35 23</b>
Responsable: Philippe Seuret	

### Lyss

<b>9 Aarberg</b>	<b>032 392 42 14</b>
Responsable: Dominique Kurz	
<b>10 Anet</b>	<b>032 313 77 20</b>
Responsable: Kurt Wandfluh	
<b>11 Lyss</b>	<b>032 387 85 11</b>
Responsable: Verena Probst	
<b>12 Rapperswil</b>	<b>031 879 12 22</b>
Responsable: Verena Probst	

### Soleure

<b>13 Granges</b>	<b>032 653 44 70</b>
Responsable: Max Neuenschwander	
<b>14 Hägendorf</b>	<b>062 216 93 88</b>
Responsable: Tanja Moser	
<b>15 Longeau</b>	<b>032 653 84 50</b>
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
<b>16 Oensingen</b>	<b>062 916 27 10</b>
Responsable: Ursula von Burg	
<b>17 Soleure</b>	<b>032 626 31 40</b>
Responsable: Andreas Jordan	

## ZONE D'ACTIVITÉS CENTRE

### Berne-Nord

<b>18 Bolligen</b>	<b>031 918 45 50</b>
Responsable: Christian Balmer	
<b>19 Berne-Breitenrain</b>	<b>031 348 45 00</b>
Responsable: Bettina Campbell	
<b>20 Ittigen</b>	<b>031 918 45 60</b>
Responsable: Marcel Zürcher	
<b>21 Jegenstorf</b>	<b>031 760 49 50</b>
Responsable: Cornelia Muster	
<b>22 Ostermundigen</b>	<b>031 939 46 60</b>
Responsable: Daniel Zwygart	
<b>23 Zollikofen</b>	<b>031 914 46 50</b>
Responsable: Stefan Zingre	

### Berne-Est

<b>24 Grosshöchstetten</b>	<b>031 711 24 25</b>
Responsable: Christian Durtschi	
<b>25 Konolfingen</b>	<b>031 791 02 47</b>
Responsable: Monika Gerber	
<b>26 Münsingen</b>	<b>031 722 46 00</b>
Responsable: Jürg Wermuth	
<b>27 Muri près Berne</b>	<b>031 954 46 10</b>
Responsable: Stefan Zeller	
<b>28 Worb</b>	<b>031 832 46 40</b>
Responsable: Rudolf Steiner	

### Berne Centre-ville

<b>29 Berne-Place Fédérale</b>	<b>031 666 18 80</b>
Responsable: Andres Beyeler	

### Berne-Sud

<b>30 Belp</b>	<b>031 812 45 40</b>
Responsable: Daniel Buntschu	
<b>31 Berne-Bümpliz</b>	<b>031 994 45 30</b>
Responsable: Marc Herren	
<b>32 Köniz</b>	<b>031 974 45 70</b>
Responsable: Urs Andres	
<b>33 Laupen</b>	<b>031 748 45 90</b>
Responsable: Claudia Delaquis	
<b>34 Schwarzenburg</b>	<b>031 732 46 20</b>
Responsable: Florian Bachofner	
<b>35 Wabern</b>	<b>031 964 46 30</b>
Responsable: Sybille Roggli	

### Emmental

<b>36 Berthoud</b>	<b>034 428 41 11</b>
Responsable: Adrian Muster	
<b>37 Kirchberg-Alchenflüh</b>	<b>034 445 58 11</b>
Responsable: Stefan Sempach	
<b>38 Langnau/Emmental</b>	<b>034 408 30 30</b>
Responsable: Christian Röthlisberger	
<b>39 Sumiswald</b>	<b>034 431 51 35</b>
Responsable: Beat Lanz	
<b>40 Utzenstorf</b>	<b>032 665 46 44</b>
Responsable: Marco Schneider	
<b>41 Zollbrück</b>	<b>034 496 81 08</b>
Responsable: Hanspeter Widmer	

### Haute-Argovie

<b>42 Herzogenbuchsee</b>	<b>062 956 65 11</b>
Responsable: Pascal Bringold	
<b>43 Huttwil</b>	<b>062 959 92 50</b>
Responsable: Martin Heiniger	
<b>44 Langenthal</b>	<b>062 916 25 25</b>
Responsable: Thomas Witschi	
<b>45 Niederbipp</b>	<b>032 633 23 44</b>
Responsable: Pascal Bringold	

## ZONE D'ACTIVITÉS SUD

### Interlaken

<b>46 Brienz</b>	<b>033 951 20 53</b>
Responsable: Rudolf von Bergen	
<b>47 Grindelwald</b>	<b>033 854 13 31</b>
Responsable: Niklaus Rubi	
<b>48 Interlaken</b>	<b>033 826 61 31</b>
Responsable: Alfred Braunagel	
<b>49 Meiringen</b>	<b>033 971 36 16</b>
Responsable: Marc Zumbrunn	
<b>50 Unterseen</b>	<b>033 823 71 60</b>
Responsable: Rudolf Grütter	
<b>51 Wengen</b>	<b>033 855 12 18</b>
Responsable: Daniel Werlen	

### Spiez

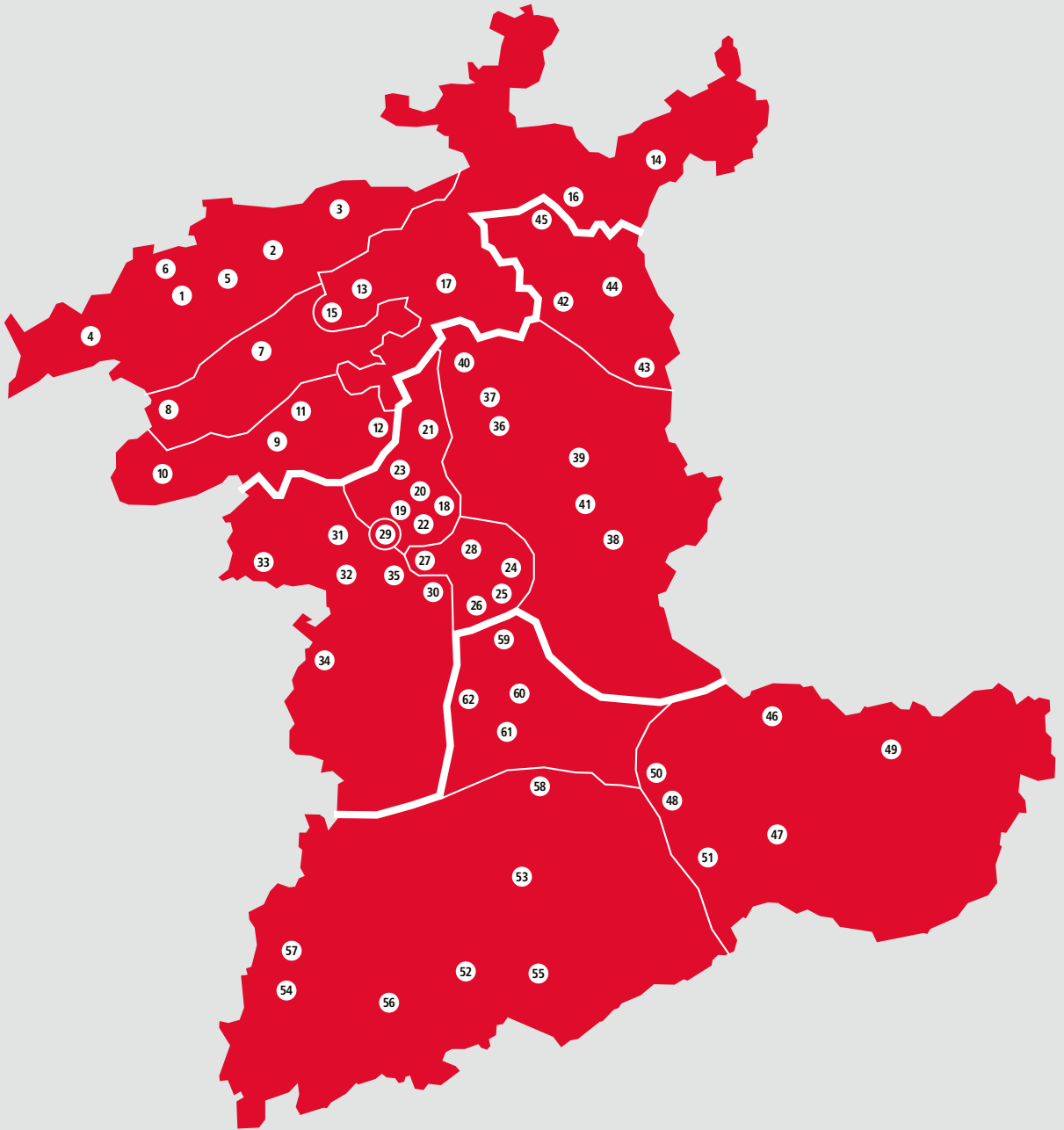
<b>52 Adelboden</b>	<b>033 673 71 71</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>53 Frutigen</b>	<b>033 672 77 10</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>54 Gstaad</b>	<b>033 748 74 44</b>
Responsable: Oliver Waser	
<b>55 Kandersteg</b>	<b>033 675 15 48</b>
Responsable: Bruno Jost	
<b>56 Lenk / Simmental</b>	<b>033 733 18 14</b>
Responsable: Alexandre Bezzu	
<b>57 Schönried</b>	<b>033 744 52 11</b>
Responsable: Peter Plüss	
<b>58 Spiez</b>	<b>033 655 55 55</b>
Responsable: Hans Leuthold	

### Thoune

<b>59 Oberdiessbach</b>	<b>033 227 19 40</b>
Responsable: Alexandra Arn	
<b>60 Steffisburg</b>	<b>033 437 54 12</b>
Responsable: Philipp Christen	
<b>61 Thoune-Bahnhofstrasse</b>	<b>033 227 11 11</b>
Responsable: Hanspeter Bigler	
<b>62 Uetendorf</b>	<b>033 227 19 60</b>
Responsable: Roger Schenk	

## AUTRES DISTRIBUTEURS DE BILLETS DE LA BCBE

- Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 8
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Ittigen, Autobahnraststätte A1 Grauholz
- Langenthal Bahnhof, Eisenbahnstrasse
- Mürren, Station Schilthornbahn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktgasse 12
- Thoune-Sud, Thalackerstrasse 62





## La BCBE en bref



**1224**

collaborateurs employés  
à la BCBE



**Aa1**

la note attribuée par  
**Moody's** à la BCBE



**51,5 %**

des actions en main  
du **canton de Berne**



**137,4**

millions de francs de **bénéfice**  
pour l'exercice



**78,1**

millions de francs de **free cash-flow**  
pour l'exercice



**19,9 %**

de **ratio de fonds**  
**propres globaux**



**29 298**

millions de francs constituant  
la **somme du bilan**



**61,5**

millions de francs de **dividende**  
distribués pour l'exercice



**58 000**

**actionnaires** détenant  
des actions BCBE

**« C'est justement  
la possibilité de réaliser  
un rêve qui rend la vie  
intéressante. »**

Paulo Coelho